

MASTER 2 «URBANISME ET AMÉNAGEMENT»
Spécialité : Espaces urbains et démarches de projet

Mémoire de fin d'études

Mémoire de recherche

Jérémy Louis

Démocratie et participation

Pour une mise en perspective politique
de la démocratie participative

Directeur de mémoire : Franck Dorso

2013

Table des matières

Remerciements.....	2
Introduction.....	3
1. La démocratie participative et la politique.....	8
1.1. La démocratie et la politique : l'approche de Jacques Rancière.....	10
1.1.1. La démocratie comme conséquence de l'égalité des intelligences.....	11
1.1.2. Les oligarchies contemporaines et la démocratie comme combat politique.....	15
1.1.3. A quoi sert le concept de politique ?.....	20
1.2. Le potentiel politique de la démocratie participative.....	25
1.2.1. Police et gouvernance : l'exemple du think tank de Vinci.....	26
1.2.2. Le point de discordance : la posture habitante.....	31
2. Le participant catégorisé : participations institutionnelles et impensés de « militants ».....	35
2.1. Expérimenter, pour éviter le piège de la démocratie figée.....	36
2.1.1. Le conseil de quartier, une participation institutionnelle (pas si) classique.....	37
2.1.2. L'aspect expérimental comme condition de la démocratie : « on sait pas trop où on va »	39
2.1.3. Les alternatifs-institués : un changement d'objectifs du fait d'une moindre institutionnalisation ?.....	41
2.2. Présence et légitimation de l'institution.....	42
2.2.1. Une trop grande présence physique de l'institution ?.....	42
2.2.2. L'intérêt général : blocage ou opportunité ?.....	45
2.2.3. Légitimités politiques et techniques.....	47
2.3. Le « bon citoyen » : caractérisations de la posture accordée à l'habitant.....	49
2.3.1. Le « bon citoyen », acteur du compromis, expert d'usage.....	50
2.3.2. Les dangers de la « ville créative » : un empowerment à sens unique.....	51
3. Face aux indépassables enjeux économiques et politiques, pour une démocratie sans enjeux	54
3.1. Le blocage principal de la démocratie participative : budgets et autres enjeux.....	54
3.1.1. Quelle participation pour un budget déjà voté ?.....	55
3.1.2. Complexité et démocratie participative : sortir d'une pensée par le projet.....	57
3.1.3. Le local est-il une échelle politique ? Pour une démocratie sans enjeux.....	59
3.2. Alternatives à la participation institutionnelle.....	61
3.2.1. Théâtre et participation : le dévoilement des postures.....	62
3.2.2. La participation par le faire, un horizon autogestionnaire.....	64
3.2.3. Participation et contre-pouvoirs : l'Alliance Citoyenne de Grenoble.....	68
3.2.4. Le financement des alternatives : un gradient politique.....	69
Conclusion.....	73
Annexe : Bibliographie.....	77
Résumé.....	80

Remerciements

. A Franck Dorso, pour la direction de ce mémoire, pour son soutien et ses conseils ; à Guillaume Faburel et Viviane Claude, pour leur soutien et leurs conseils également.

. Au collectif *Etc* pour m'avoir ouvert les portes de leur chantier à Marseille, et à l'Alliance Citoyenne de Grenoble pour ces discussions, ces séminaires et pour m'avoir permis d'assister au lancement de l'Alliance. Aux *Arpenteurs* et à Pierre Mahey pour un tas de raisons, et même si tout ne s'est pas déroulé comme prévu. A tous les militants de la démocratie.

. A Didier Guillaume et François Vauglin pour avoir accepté les entretiens et avoir répondu à mes questions avec franchise.

. A Diane Imbert et Marion Chrétien, pour m'avoir écouté, beaucoup, longtemps : vous m'avez permis, directement ou indirectement, de m'investir réellement dans ce mémoire.

. A Théo Rabier, Thibault Lecourt, Jean-Luc Louis et Elisabeth Esperandieu pour leurs relectures et leurs appréciations.

. A Perspectives Urbaines, pour m'aider à garder les pieds sur la terre du militantisme.

. Aux amis de l'IUP, pour être là.

. A Ulrike Quarré.

Introduction

Dans son troisième numéro, paru en avril 2012, la revue *Médiacritiques*, magazine trimestriel de l'association Acrimed (pour « Action Critique Médias »)¹, se propose de décortiquer la façon dont les médias traitent du sujet de la « crise ». Prenant l'exemple de la *une* du journal *Le Parisien* du 2 janvier 2012 intitulée « Dites non à la crise », il dresse le portrait d'un certain journalisme qui cherche à dépolitiser ses sujets, au profit d'un regard sur des cas particuliers, qui par définition ne peuvent être généralisés, mais qui servent à montrer l'exemple.

Ces cas particuliers se regroupent derrière une volonté commune de « combattre la crise » individuellement, c'est-à-dire par des actions isolées « d'optimisme, de solidarité et de bonnes idées ». L'on peut alors observer un portrait du « bon citoyen » proposé par *Le Parisien*, qui pousse à l'optimisme irréfléchi. Parce qu'en filigrane, ce que nous dit l'article du *Parisien* analysé par *Médiacritiques*, c'est qu'il n'y a rien sur quoi réfléchir, qu'il n'y a que des solutions à trouver. La typologie de ces « français qui agissent » proposée par le quotidien dit exactement ceci : impliquez-vous et mobilisez-vous contre la crise, mais faites-le en tant que consommateurs : ce faisant, vous améliorerez le système en devenant acteurs de celui-ci. Le « militant » qui consomme des produits labellisés « Bio » ou « commerce équitable », le « solidaire » qui va aider où se faire aider face à des situations de précarité, le « Géo Trouvetou » qui est inventif (en créant des start-up) ; enfin l'« adapté » qui a « adopté l'attitude parfaite du consommateur malin » en optimisant son pouvoir d'achat.

Cette typologie renvoie directement au concept de *novlangue* développé par Eric Hazan dans son ouvrage *LQR, la propagande au quotidien*. Elle repose sur un double mouvement de dépolitisation. D'une part, les situations potentiellement conflictuelles internes à la société sont remplacées par des mots-clefs apolitiques : face à une même situation d'inégalités criantes, la « solidarité » des consommateurs entre eux a remplacé la lutte des classes ; de la même manière, les situations de précarité qui poussent à devoir être au plus près de son argent sont valorisées par la consécration d'une faculté d'adaptation. Dans l'autre sens, on observe une réutilisation de termes à caractère politique et conflictuel dans le cadre de la promotion du système en place : les « militants »

¹ L'association ACRIMED se définit comme un « observatoire des médias » ; son objectif est de parvenir à « mettre en commun savoirs professionnels, savoirs théoriques et savoirs militants au service d'une critique indépendante, radicale et intransigeante. ». Voir <http://www.acrimed.org/>

sont réduits à juste être des individus qui consomment autrement.

De fait, à partir du moment où l'individu est caractérisé uniquement depuis son statut de consommateur, tout terme est utilisable, sa portée politique sera totalement passée sous silence. La capacité dont dispose la société à réfléchir sur elle-même est annihilée à partir du moment où la possibilité de comprendre le présent et d'envisager un avenir est empêchée par l'imposition d'une seule doctrine, d'un seul présent objectivable et, ce faisant, d'un seul avenir. Dans le même numéro du *Parisien*, Philippe Moati, professeur d'économie à l'université Paris-Diderot, reprend la lutte pour l'anéantissement des utopies et des idéologies politiques propre à Thatcher : « *Il n'existe pas d'alternative au capitalisme. Il n'y a plus grand chose dans le catalogue des utopies. Par contre, un fonctionnement du capitalisme plus responsable est une nécessité pour l'humanité* » (cité in *Médiacritiques*, 2012, p 6). Du projet politique à la nécessité, du choix à l'absence d'alternative : l'évitement du politique est une pratique courante des différentes structures de domination (ici les médias et les professeurs-experts-économistes) que l'on peut généraliser et qui porte peu à peu ses fruits.

Cette tendance à tout observer à travers un prisme de consommateur, et non plus de citoyen, a été rendue possible par de nombreux facteurs : chute de la grande alternative idéologique à l'échelle mondiale à la fin des années 1980, décrédibilisation des différents partis communistes depuis lors, diminution de la force de recrutement et, ce faisant, de la force tout court du syndicalisme... ces quelques exemples sont, parmi d'autres, des éléments explicatifs historiques de cette dépolitisation globale.

C'est à partir du constat d'une corrélation entre ce processus de dépolitisation de la société et celui d'augmentation des inégalités (économiques évidemment, mais on peut évoquer l'ensemble des « capitaux » de Bourdieu) que peut s'appréhender le combat pour la « démocratisation ». Ce combat est celui d'un retour du politique comme manière d'aborder les phénomènes structurants de notre société ; et c'est un combat qu'il s'agit de diffuser, de généraliser.

Depuis les années 1970, est apparu en France le concept de « démocratie participative » ; d'abord, comme le rappelle Pierre Rosanvallon, il a permis de trouver un euphémisme au concept d'autogestion, plus ouvertement opposé au système représentatif. (Rosanvallon, 2011/1). On peut néanmoins remarquer que l'idée de démocratie participative a été depuis lors appropriée par les tenants d'une démocratisation de la société, à l'image des Groupes d'Action Municipaux (GAM) de

Grenoble dans les années 1970-80, ou encore des différentes associations qui fleurissent depuis une vingtaine d'années et qui redéfinissent les pratiques urbanistiques et architecturales – je pense ici notamment aux Arpenteurs, de Grenoble, et aux Robins des Villes, de Lyon.

Ainsi, il est possible d'observer la démocratie participative de par son habileté à accueillir des processus de démocratisation. Peut-elle volontairement favoriser l'émergence de tels processus, et dans ce cas, de quelle manière la participation peut-elle être réellement un outil de démocratisation ? Quelles en sont les conditions, les limites ?

Le présent mémoire ne propose donc pas de suivre les démarches de participation de manière la plus empirique possible ; tout au contraire, il part du constat qu'il existe un engagement, dans des associations et des organisations militantes mais aussi au sein des collectivités, vers une utilisation de l'outil participatif à des fins démocratiques. Dès lors, nous tenterons ici de comprendre de quelles manières cet engagement peut-être suivi, ou détourné. Cela nous demandera dès lors de mieux comprendre les fondements de cet engagement : le philosophe Jacques Rancière va nous aider en ce sens, en nous permettant de mieux comprendre ce que l'on peut entendre derrière les termes de démocratie ou de politique.

C'est à partir de cette base conceptuelle que nous nous engagerons dans une observation des pratiques. Nous verrons que, pour être potentiellement démocratique, la démocratie participative doit répondre à de nombreuses conditions. Elle doit notamment parvenir à travailler les postures des différents acteurs, et particulièrement des participants eux-mêmes, pour qu'ils puissent s'exprimer en tant qu'êtres politiques, dans la lignée de la distinction opérée ci-dessus entre le citoyen et le consommateur. Face à l'impossibilité, pour les collectivités elles-mêmes, de permettre certaines de ces conditions, nous remarquerons que c'est en s'émancipant des carcans institutionnels que les démarches participatives parviennent à trouver les moyens de constituer des moments démocratiques.

Le point de vue exprimé dans le présent mémoire constitue donc une mise au regard du champ philosophique de la démocratie et l'émancipation avec celui des pratiques militantes de la participation qui s'en inspirent : quelles sont leurs possibilités, leurs limites, quels nouveaux champs de possibilités démocratiques ouvrent-elles, et dans quelles mesures ne se perdent-elles pas dans des pratiques apolitiques, voire anti-démocratiques.

Dans cette optique d'un travail de recherche en lien avec un certain type d'engagement, j'aimerais mettre ici en perspective quelques phrases, tirées de l'introduction du premier numéro de la revue *Participations*, écrite par Loïc Blondiaux et Jean-Michel Fourniau et intitulée « « Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ? » » :

« Ce qui frappe dans l'évolution historique des recherches sur la participation, quel qu'en soit l'objet, c'est que l'on peut y observer la succession de deux phases, plus ou moins marquées : un moment normatif et un moment descriptif. Dans un premier temps, les phénomènes de participation font l'objet de discours antagonistes qui relèvent souvent plus de la projection que du constat. [...] Il importe moins d'explorer [l'objet participatif] que de le caractériser en bien ou en mal. La présence ou l'absence de ces discours inflationnistes constitue d'ailleurs l'indicateur le plus sûr du degré de maturité atteint par un secteur de recherches. »

Blondiaux, Fourniau, 2011/1

Si je partage tout à fait le constat d'un changement de posture du chercheur, qui passe d'une prise en considération d'une norme pré-construite à une analyse plus proche du terrain, et si remarque également que cette approche « empirique » s'observe aujourd'hui dans une grande partie des articles en français sur le sujet, ce fait ne me semble pas pour autant être un quelconque indicateur de maturité (mais, après tout, qui suis-je pour parler de maturité ?). La question n'est évidemment pas de différencier les bonnes et les mauvaises pratiques participatives dans l'absolu. Cependant, je défends ici l'idée que ne pas disposer d'un point de repère normatif quel qu'il soit à partir duquel l'on construit une problématique revient le plus souvent à refuser l'aspect politique de ladite problématique. A se contenter de décrire les choses telles qu'elles nous apparaissent, on en oublie peut-être de (se) poser des questions, particulièrement dans le domaine de la démocratie participative.

J'é mets donc l'hypothèse, que je ne vérifierai cependant pas ici – ce n'est pas l'objet du présent mémoire, que ce passage de la norme à la description constitue lui aussi, en partie, un évitement du politique appliqué à l'analyse des démarches participatives. Et ce, il me semble, au profit d'une « maturité » vue comme l'obtention d'une certaine crédibilité scientifique, derrière laquelle les chercheurs en sciences humaines courent toujours plus ou moins. Plutôt que de mettre le concept de démocratie – et sa portée politique – de côté afin de mieux centrer mon regard sur les participations telles qu'elles se font, je préfère donc élargir le spectre de ce que l'on considère

comme relevant de la « démocratie participative » pour trouver des démarches qui parviennent à répondre à une certaine philosophie de la démocratie.

C'est dans ce sens que, après avoir déjà posé certaines bases théoriques, particulièrement sur le concept d'émancipation, dans mon précédent mémoire de master 1, j'ai décidé dans un premier temps d'aller observer, agir, participer, sur le terrain. J'ai tâché de me rendre dans différents lieux de la participation en fonction de leurs différents degrés d'institutionnalisation ; de fait, mon hypothèse principale était que plus la démarche est institutionnalisée, moins elle est démocratique ; c'est plus ou moins vrai, car, encore une fois, la question n'est pas de dire quelles sont les bonnes ou les mauvaises démarches, mais de capter où se situent les enjeux démocratiques de ces dernières, et sous quelles conditions sont-ils amenés à apparaître. Des conseils de quartier parisiens jusqu'à la formation de contre-pouvoirs locaux à Grenoble, c'est un tableau assez large que je vais dresser dans ces lignes.

C'est avec des frustrations nombreuses et quelques intuitions positives que j'ai commencé à prendre du recul sur mon terrain ; la lecture des textes philosophiques de Jacques Rancière m'a énormément aidé en ce sens ; sa description de la démocratie et de la politique m'ont permis de mettre des mots sur mes impressions ; c'est pourquoi j'ai estimé qu'un retour philosophique pourrait être une bonne porte d'entrée à la compréhension et à l'analyse de cet ensemble de démarches démocratiques et participatives; si ça avait été le cas pour moi, pourquoi ne le serait-ce pas également pour ces militants de la démocratie que j'ai côtoyé ?

1. La démocratie participative et la politique

L'absence, ou le manque, de caractère « démocratique » de la démocratie participative est un fait largement analysé, depuis déjà plusieurs décennies, par une littérature universitaire foisonnante, autour de quelques figures majeures, notamment Marie-Hélène Bacqué, Yves Sintomer et Loïc Blondiaux¹. Ce constat appelle à une analyse du terme de *démocratie* en lui même. Mais, plus directement, elle pousse à se demander pourquoi celui-ci continue d'être employé. Si la démocratie participative n'est pas, n'est plus, démocratique, pourquoi ne pas simplement parler de participation ? C'est d'ailleurs dans cette lignée que certaines approches traitent de la participation comme d'un outil de la *gouvernance*, aussi bien au sein des entreprises que des institutions publiques ; dans ce cas, le rapport à la « démocratie » n'est généralement pas abordé. La survie du terme tient cependant à de nombreux facteurs ; on peut ici en révéler deux, primordiaux, qui permettent de présenter les enjeux d'une utilisation contemporaine du terme de « démocratie participative » : son histoire d'une part, et le maintien actuel de formes de militantisme de l'autre.

On peut donc tout d'abord évoquer l'histoire même de ce terme. Dans ses *50 ans de démocratie locale*, Adrien Roux, ancien chargé d'étude à l'Adels² aujourd'hui militant au sein de contre-pouvoirs locaux à Grenoble, analyse l'évolution de la démocratie participative en se demandant « *Comment la participation citoyenne s'est laissée endormir, pourquoi elle doit reprendre le combat* ». Il y a donc eu un moment démocratique (car le combat citoyen et la démocratie sont des synonymes, nous y reviendrons), qui se serait par la suite évanoui. L'auteur, profitant de sa mission d'organisation du cinquantenaire de l'Adels, propose donc de suivre la trace de ce qui a fait démocratie dans la démocratie participative des débuts. Pour cela, il observe le sens et l'objectif donnés à la participation par ses premiers défenseurs. Il démontre, outre la volonté de donner plus de place à l'échelon local, que ses militants voyaient, en la « démocratisation » rendue possible par la participation, un triple processus : réduction du « *monopole de la démocratie*

1 L'on retrouve une partie de ces chercheurs dans deux œuvres parues aux Editions La découverte et dirigés, entre autres, par Bacqué et Sintomer : *Gestion de proximité et démocratie participative* (2005), et *La démocratie participative. Histoires et généalogies* (2011).

Blondiaux, quand à lui, a participé à l'élargissement des publics s'intéressant au sujet, à travers notamment son ouvrage paru dans la collection « La République des idées », aux éditions Le Seuil, *Le nouvel esprit de la démocratie* (2008) et en dirigeant un Master professionnel spécifique à ce domaine intitulé « Ingénierie de la participation » à l'université Paris 1 La Sorbonne.

2 Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale

représentative » vis-à-vis d'autres modes de démocratie (concertée, directe ou autogestionnaire), nouvelle vision de la citoyenneté comme « *vecteur d'émancipation et de promotion collective* », et enfin rapport à la politique, notamment à la politique locale, comme « *lieu d'innovation et de mouvement pour la transformation des rapports sociaux* » (Roux, 2011, p15). La création d'alternatives à la démocratie représentative (et non son accompagnement), la défense de formes d'émancipation et la création de nouveaux lieux politiques sont des vecteurs de démocratisation, dans le sens où ils constituent des rapports directement politiques au phénomène de la participation. Ces rapports, potentiellement conflictuels, sont évités et disparaissent dès lors que l'on aborde plus la question de la participation sous son aspect démocratique. Dès lors, la question de l'accaparement, au fil du temps, de la rhétorique de la participation à des fins anti-démocratiques semble apparaît comme primordiale. Le point central de la présente hypothèse est que cet accaparement pourrait être le fait d'un oubli des objectifs démocratiques de la participation.

Outre ce retour en arrière instructif sur les mouvements pionniers de la participation, il est également nécessaire de comprendre que le terme doit sa survie au maintien de formes de militantisme de la participation. Un militantisme que l'on peut observer dans le vaste monde des démarches participatives comme dans celui des chercheurs chargés de les analyser. En effet, la communauté scientifique, en analysant la démocratie participative par ces manques démocratiques, ne se contente pas d'une approche politiquement neutre. Le terme aurait, dans ce cas, eu une vie de courte durée, tant les démarches participatives ne témoignent que très rarement de quelconques traits caractéristiques de ce qu'on pourrait appeler la démocratie. Les objets de leurs autres travaux de recherche sont un témoignage de cette posture du chercheur engagé. Empiriquement, ils se tournent vers l'observation des conditions de *démocratisation* (Bacqué, Sintomer, Rey, 2005), de *politisation* (Carrel, 2006), d' *empowerment* (Bacqué, Biewener, 2013). Théoriquement, ils développent des analyses sur les œuvres de grands penseurs contemporains de la démocratie et de ses lieux – Habermas, Fung, Mansbridge... . En cherchant à comprendre ce qui pousse ou freine le fait démocratique, et en observant les lieux offrant des potentialités en ce sens, ils font preuve d'une forme de militantisme appliqué à la recherche universitaire, qui aura permis à la participation de continuer à être observée en tant que pratique potentielle de la démocratie. Mais, si un militantisme existe en théorie, il est également présent sur le terrain, même si il reste marginal vis à vis d'une mise en pratique classique et dominante de la participation. Des contre-pouvoirs jusqu'aux élus eux mêmes, en passant par toute une série d'acteurs plus ou moins institutionnalisés, beaucoup tentent aujourd'hui de concrétiser l'idée d'une démocratie qui puisse se réaliser par la participation.

C'est parce qu'il est né de militants et qu'il survit grâce à eux que l'idéal démocratique des procédures participatives est toujours menacé : menacé de perte de repères, de sens, d'intérêt dans l'action comme dans la réflexion. Cette menace touche donc aux pratiques notamment par l'entrée de l'entendement: les objectifs avouables et moins avouables de la participation se retrouvent en quelque sorte noyés sous des termes qui perdent de leur sens si ils ne sont pas entretenus. Là où partout on entend parler de démocratie, (démocratie participative, délibérative, locale...), nulle part on en perçoit les formes. Cette faiblesse permet aux structures de domination de s'émanciper des contraintes portés par des termes sensés les circonscrire.

Ainsi, le terme de « démocratie », souvent accompagné par celui de « politique », semble équivoque, et mériterait d'être éclairé. Cela permettrait, peut être, de lui redonner son sens politique – justement – et de mieux comprendre comment a pu émerger cette contradiction d'une démocratie participative anti-démocratique. Je ferai donc ici, avant toute tentative d'analyse critique, un retour théorique sur la notion de démocratie. Ceci afin de me faire une idée propre des enjeux, et, ainsi, de mieux comprendre, pour peut-être mieux défendre, ce terme de « démocratisation » posé comme problématique du présent mémoire. Le philosophe Jacques Rancière a largement abordé cette question dans plusieurs ouvrages : il constituera un éclaircissement théorique qui nous servira par la suite à qualifier les pratiques observées. Il nous permettra, en outre, d'élaborer une typologie des objectifs politiques de la démocratie participative, reformulée à partir de ses propres réflexions sur le fait démocratique.

1.1. La démocratie et la politique : l'approche de Jacques Rancière

Le choix de Jacques Rancière n'est pas un choix anodin. D'abord, le philosophe est un penseur de l'émancipation intellectuelle. Cette notion est abordée comme étant totalement en contradiction avec le processus de dépolitisation à l'œuvre dans nos sociétés contemporaines. C'est à partir de cette opposition qu'est pensée la démocratie, comme ensemble des lieux mettant en acte cette émancipation, autrement dit l'ensemble des lieux de lutte contre la dépolitisation.

En outre, la lecture de cet auteur m'a permis, en tant que « militant » de la cause démocratique, de trouver des mots et du sens sur les frustrations engendrées par l'observation des pratiques dominantes, tout comme sur les moments d'espoirs vécus au sein de certaines pratiques plus marginales. C'est pour cela, parce que sa philosophie m'a apporté, bien au delà d'une esquisse de ce qu'est l'institution ou le citoyen, une réflexion au plus près de la démocratie et des *moments démocratiques*, que nous nous permettrons ici de dresser un regard élargi sur la théorie de ce philosophe, dans le but, par la suite, de la confronter à la réalité des démarches que j'ai pu observer.

Enfin, je ne prétendrai pas ici être le premier à appliquer la pensée de Rancière au thème de la participation. Son nom revient souvent dans les textes des auteurs de la démocratie participative. Cependant, il me semble que la puissance de sa réflexion n'est que partiellement adoptée, souvent mise quelque peu de côté au profit de postures se voulant dans un entre-deux conceptuel (et, par conséquent, politique), qui permettrait au chercheur d'aborder les démarches qu'il observe de manière plus pragmatique, empirique, ou encore dédagogique. En retravaillant ses écrits, nous montrerons en quoi le suivi de sa ligne de démarcation entre le démocratique et l'anti-démocratique constitue pourtant une grille de lecture d'une pertinence rare quand vient le moment d'aborder l'analyse critique des démarches participatives.

1.1.1. La démocratie comme conséquence de l'égalité des intelligences

Jacques Rancière a élaboré sa théorie philosophique de la politique à partir d'une grande proposition – qu'il qualifie d'ailleurs de *présupposition* pour marquer le caractère non démontrable de la chose : celle d'une égalité des intelligences. L'ensemble de ses ouvrages portant sur la politique prendra cette donnée comme principe de base, à partir duquel se déploie sa pensée. Ses visions de ce qu'est la politique et de ce que peut être une société démocratique découlent de cette présupposition, tandis que c'est en observant la négation de celle-ci qu'il constatera le caractère inégalitaire et anti-démocratique des systèmes politiques occidentaux. D'où lui vient cette présupposition, en quoi est-elle fondamentale, et de quelle manière permet-elle l'élaboration d'une définition de la politique ?

Comme il l'explique lui-même, « *le point de départ, c'est Althusser* »¹. Ce philosophe communiste a, dans les années 1960, œuvré au renouvellement des théories marxistes à partir d'une vision que Rancière critique dans son livre *La leçon d'Althusser*. Cette vision peut se résumer ainsi : Althusser, comme nombre des membres du Parti Communiste Français de l'époque, s'oppose à l'«humanisme», qu'il considère comme une composante de l'idéologie bourgeoise. Il propose, pour œuvrer à la transformation sociale, de d'abord se fier aux élites intellectuelles du parti et à la Science dont elles disposent, seules capables d'anticiper, de préparer, et de diriger la révolution : si elle concerne les masses, cette dernière doit être guidée par l'élite. C'est cette proposition d'une différence, d'une inégalité essentielle entre l'élite et les masses que combattrà par la suite, et tout au long de son œuvre, Rancière. Le discours inégalitaire sur les intelligences est producteur de catégorisation, et, *in fine*, d'une domination rare, de celles qui sépare l'humanité en deux : ceux qui sont capables de penser et qui sont, par conséquent, dotés de parole, et ceux qui sont incapables de penser, et qui sont, par conséquent, ne peuvent émettre autre chose que du bruit.

La démocratie constitue l'empêchement de cette division de l'humanité en deux. Ce phénomène est finement observé par Pierre Rosanvallon dans *La société des égaux*. Il présente en effet l'émergence de la démocratie en occident au XIXe siècle comme le combat contre cette division, caractérisée à cette période par le fait que certains disposent de titres de noblesse et d'autres non. La révolution française, en combattant l'aristocratie et en instaurant l'idée démocratique, à élaboré une forme politique, évidemment – reprise et euphémisée par la suite par l'idée qu'un individu est égal à une voix – mais, plus radicalement, elle a constitué une forme sociale : car si un individu est égal à une voix, cela signifie que que chaque individu dispose *a priori* de la même capacité à se projeter dans le monde commun, à réfléchir à son fonctionnement, à s'y faire une place propre. « *Le grand savant et l'esprit le plus simple, le riche et le pauvre, sont considérés comme également capables de penser au bien commun [...] équivalence à la fois immatérielle et radicale entre les hommes.* » (Rosanvallon, 2011, p57).

Pour autant, Rosanvallon tente d'aller plus loin, en dressant un horizon égalitaire, un chemin à poursuivre vers une société égalitaire. « *L'idée de société des égaux dessine un horizon, elle est un objectif dont les formes restent continuellement soumises à la discussion publique et à la critique. Elle se lie à un débat démocratique permanent sur les notions du juste et de l'égal.* ». (Ibid, p167). Il y a un demain à aller chercher, et c'est celui de cette « société des égaux » que l'auteur appelle de

1 Entretien avec la revue *Vacarme* : <http://www.vacarme.org/article997.html> . Initialement publié dans le numéro 9, automne 1999

ses vœux. Rancière ne cherche pas à dresser les contours d'une future égalité de la société ; ce qui l'intéresse, et qu'il développe en particulier dans son ouvrage majeur, *Le Maître ignorant*, ce sont les conséquences de la simple présupposition qui fonde la démocratie, celle de l'égalité, maintenant et en tous temps, des intelligences. L'égalité est un fait, à vérifier toujours, mais surtout dont il faut prendre conscience et qu'il s'agit de revendiquer. Ainsi, le combat démocratique n'est pas un combat *vers* une société plus égalitaire, c'est un combat *pour* la revendication d'égalité des individus dans la situation actuelle d'une société inégalitaire. C'est d'ailleurs de là que vient l'idée d'émancipation : « *Il suffirait d'apprendre à être des hommes égaux dans une société inégale. C'est ce que veut dire s'émanciper* » (Rancière, 2004, p221).

Le maître ignorant : l'anti-leçon de Jacotot

C'est à partir de l'observation des pratiques éducatives de Joseph Jacotot, pédagogue français du tournant du XIXe siècle et inventeur de sa propre méthode d'enseignement (dite « méthode Jacotot »), que Rancière va tenter, non pas de démontrer scientifiquement cette égalité, mais de la prouver par le fait. En effet, Jacotot, lecteur de littérature française à l'université de Louvain dans les années 1810, ne maîtrisait pas le hollandais, alors que ses élèves, eux, ne maîtrisaient rien du français. Il ne pouvait donc pas *instruire* ses élèves. Il a donc dû se contenter d'une base commune – une édition bilingue de *Télémaque* – à partir de laquelle il demandait aux étudiants de lire, d'apprendre et de répéter ce qu'ils avaient appris, et, enfin, de restituer, en français, leurs impressions. Son rôle s'arrêtait là, il devait *nourrir la volonté propre des élèves*, mais ne pouvait rien leur apprendre. La réussite de l'exercice, bien au delà de ses attentes, révolutionna sa vision classique de l'enseignement : « *Jusque là, il avait cru ce que croient tous les professeurs consciencieux : que la grande affaire du maître est de transmettre ses connaissances à ses élèves pour les élever par degrés vers la connaissance* » (Rancière, 2004, p9). Or, ici, point de connaissance à diffuser, seulement une volonté : il les avait contraints à user de leur propre intelligence, ce faisant, ils les avait émancipés.

Cette observation peut sembler bien maigre, aux yeux de l'observateur pessimiste, à démontrer l'égalité des intelligences. A tous ceux qui rétorqueront à Rancière de ne pas pouvoir prouver cette *présupposition*, si ce n'est dans les sombres écrits d'un sombre pédagogue d'une époque révolue, Rancière leur a préparé à l'avance une réponse magistrale : il reprend d'abord les mots mêmes de Jacotot : « *nous dirigeons les enfants d'après l'opinion de l'égalité des*

intelligences. » Puis précise ce que l'on peut entendre par *opinion* :

« Nous vous accordons qu'une opinion n'est pas une vérité. [...] Nous avons vu certains faits. Nous croyons que telle pourrait en être la raison. Jamais nous ne pourrions dire : prenons deux intelligences égales et plaçons les dans telle et telle condition. Nous connaissons l'intelligence par ses effets. Mais nous ne pouvons pas l'isoler, la mesurer. Nous en sommes réduits à multiplier les expériences inspirées de cette opinion. Mais jamais nous ne pourrions dire : toutes les intelligences sont égales. Mais notre problème n'est pas de prouver [...] il est de voir ce qu'on peut faire sous cette supposition. Et pour cela il nous suffit que cette opinion soit possible, c'est à dire qu'aucune vérité inverse ne soit démontrée. »

Rancière, 2004, p78-79

L'égalité comme présupposition inverse totalement la logique du combat démocratique. Il s'agit de partir de l'opinion que toute intelligence se vaut, et non pas de chercher à atteindre ce but. L'émancipation, dès lors, constitue cette prise de conscience de « *la puissance de l'intelligence qui est en toute manifestation humaine* » (Rancière, 2004, p 48). Vis-à-vis de l'éducation, par exemple, ce changement de posture est lourd de conséquences. Le travail éducatif n'est dès lors plus celui d'un retard intellectuel qu'il s'agirait de rattraper, mais d'une mise à l'épreuve d'une intelligence propre et égale à chacun. De l'abrutissement, c'est-à-dire la démonstration de l'infériorité intellectuelle de l'élève sur le maître, l'on passe à l'émancipation, la prise de conscience de l'égalité des intelligences. Car, et même si elle se manifeste de manières inégales, « *il n'y a pas de hiérarchie dans la capacité intellectuelle* » (*Ibid*). Cette compréhension de l'égalité s'éloigne de celle de Rosanvallon dans le sens où l'émancipation n'est pas un outil, un chemin « humaniste » permettant d'atteindre l'horizon politique, économique, social, de l'égalité ; l'émancipation *est l'égalité*. Elle en est la prise de conscience et la revendication.

La démocratie, dès lors, constitue le combat des émancipés, les lieux de cette revendication. Rancière rappelle l'observation que Rosanvallon fait autour de l'émergence de la démocratie, avec d'autant plus de force qu'il considère que cette observation se suffit à elle-même : il existe un mouvement qui rompt l'opposition entre capables et incapables. Qui ne s'inquiète plus de la légitimité de tel sur tel autre, qui tout simplement refuse l'idée qu'il existerait des « titres à gouverner » donnant le droit à certains de penser et diriger le commun et son devenir pendant que

d'autres se contenteraient de s'y mouvoir. Rancière nomme ce processus le scandale démocratique : « *Le scandale est simplement celui-ci : parmi les titres à gouverner, il y en a un qui brise la chaîne, un titre qui se réfute à lui-même, [...] : l'absence de titre. Là est le trouble le plus profond signifié par le mot démocratie.* » (Ibid, p47) Nous avons, dès lors, une première idée de la démocratie. La démocratie est un scandale né de la présupposition de l'égalité des intelligences.

Si la démocratie est un scandale, elle n'est donc pas une forme d'Etat. En effet, l'existence d'un Etat suppose des gouvernants et des gouvernés, et s'oppose ainsi à la souveraineté directe, anarchique, du *demos*. Cependant, elle présuppose néanmoins des formes possibles d'État : en proclamant que le plus légitime à gouverner est celui qui ne dispose pas de titre particulier pour le faire, elle en appelle à des méthodes de sélection qui ne sépareront ni les capables des incapables, ni, et c'est sans doute encore plus difficile, ceux qui désirent gouverner de ceux qui ne le désirent pas. Or, Rancière, quand il envisage pour la première fois la démocratie, se situe dans une description du gouvernement de la cité athénienne du temps du tirage au sort. C'est cette forme de gouvernement, largement oubliée depuis¹, qui se rapproche le plus de cette idée que celui qui doit gouverner est celui qui ne dispose pas de titre à gouverner, c'est-à-dire ni de capacité particulière, ni de volonté particulière. Afin de mieux rendre compte de l'actualité du combat démocratique, il semble désormais nécessaire de recentrer notre regard sur la réalité actuelle des systèmes de gouvernements occidentaux que l'on qualifie de « démocraties représentatives », afin de voir en quoi la démocratie y est largement absente et dans quelles conditions elle a pu, et elle peut encore, apparaître.

1.1.2. Les oligarchies contemporaines et la démocratie comme combat politique

Le gouvernement n'existe plus. Il a été remplacé par la gestion de retombées économiques. Le peuple n'existe plus. Il a été remplacé par des statistiques et des sondages d'opinion. Ces deux affirmations sont en partie fictionnelles, et elles le sont justement parce qu'il existe encore des soubresauts démocratiques au sein de nos sociétés. Il est ainsi nécessaire d'observer cette double négation en cours, celle de la politique et celle du peuple, pour comprendre où se situent les lieux actuels et potentiels de la démocratie.

¹ La pratique du tirage au sort n'a pas pour autant disparu. Pour un regard sur l'évolution historique et la réalité actuelle de cette pratique démocratique, voir Sintomer, 2011

Avant d'aborder la question de la politique et celle du peuple, rappelons-nous que cette évolution est très récente. *La haine de la démocratie* dresse ainsi un portrait sombre de l'évolution actuelle des sociétés dites démocratiques, notamment de la situation en France, depuis une trentaine d'années. Rancière commence par y définir nos démocraties représentatives comme des « *États de droit oligarchiques, c'est à dire des États où le pouvoir de l'oligarchie est limité par la double reconnaissance de la souveraineté populaire et des libertés individuelles.* » (Rancière, 2005, p81). Dans cette souveraineté populaire, l'on retrouve mise en exergue la légitimité de ceux qui n'ont pas de titres à gouverner. Il existe ici une contradiction fondamentale, puisque les gouvernants le sont tous parce que justement ils disposent de titres à gouverner (volonté, argent, capacités...). Mais cette contradiction aura contribué à faire exister une tension permanente, un « *équilibre conflictuel* » (*Ibid*, p85) représenté à l'intérieur des parlements par des partis d'extrême gauche dénonçant le mensonge démocratique, et à l'extérieur des parlements par des mouvements, dont le mouvement ouvrier, créant de nouveaux lieux démocratiques.

Pour de nombreuses raisons que nous avons commencé à évoquer en introduction, cet équilibre est largement mis à mal. La fin de la croyance en une alternative possible à l'échelle globale, la perte de poids du mouvement ouvrier et du syndicalisme, sont deux exemples parmi d'autres d'une nouvelle donne dans les rapports de force favorisant largement les tenants du pouvoir, en permettant l'oubli de cette contradiction. L'absence d'alternative à l'échelle mondiale fait en outre émerger une conséquence bien plus importante, pour le combat démocratique, que la simple dégénérescence de certaines formes de mobilisation du peuple : le fameux « *There is no alternative* » de Margareth Thatcher programme, en soi, la mise à mort de la démocratie.

Cette unique voie que l'on est en train de suivre est celle du néolibéralisme : « *il n'y a qu'une seule réalité qui ne nous laisse pas le choix de l'interpréter et nous demande seulement des réponses adaptées qui sont les mêmes, quelles que soient nos opinions et nos aspirations. Cette réalité s'appelle économie : en d'autres termes, l'illimité du pouvoir de la richesse* » (*Ibid*, p85). Les nouvelles formes de gouvernement ne sont dès lors plus politiques, dans le sens où elles ne décident plus de choix structurants le monde commun ; elles se contentent de gérer, de manière la plus efficace possible, les conséquences de cette nouvelle donne, les effets locaux de cette nécessité à l'échelle mondiale. En cela, elles n'ont plus besoin de penser le commun et son devenir, puisqu'il est guidé par des orientations sur lesquels on ne saurait revenir. La gestion des retombées locales de ces orientations doit-elle, être accordée à ceux qui disposent des capacités et des connaissances propres

à l'organisation d'une société : diplômés de l'ENA ou de Sciences-Po, aidés par des économistes et des ingénieurs des meilleures écoles mondiales (à moins que ce soit l'inverse?). Nous voyons bien ici que la démocratie est empêché par les besoins inéluctables du moment. Le phénomène de crise, compris et publicisé par une extrême minorité, et subi par une grande majorité, ne fait que renforcer ce phénomène : tout ceci nous dépasse, nous sommes dans l'incapacité de réfléchir à ce qui fait monde commun, et encore moins à ce qu'il va advenir. Nous ne pouvons que laisser les capables suivre la voie qu'ils ont eux-mêmes fixés.

Comment qualifier un tel gouvernement ? Jacques Rancière va utiliser le terme de *police*, qu'il évoque à plusieurs reprises au cours de ces écrits, mais qu'il théorise le plus en profondeur dans *La Méésentente*. Plus précisément, il qualifie de *police* « l'ensemble des processus par lesquels s'opèrent l'agrégation et le consentement des collectivités, l'organisation des pouvoirs, la distribution des places et fonctions et les systèmes de légitimation de cette distribution » (Rancière, 1995, p51). Là où la démocratie exclue l'idée même de légitimité politique en proclamant roi celui qui ne dispose d'aucun titre à gouverner, la *police* effectue un classement, hiérarchise, et dans le même temps construit la légitimité de ce classement et de cette hiérarchie. Parler de « crise économique », par exemple, réduit une large problématique à un simple critère, objectif, de gestion des flux économiques mondiaux : la visibilité de cette crise est réservée à des spécialistes, les autres ne peuvent la comprendre et se contenteront de la subir. Hiérarchie entre l'expert économiste et le profane, et légitimation de cette hiérarchie par les besoins pressants de la réponse (crise) et son caractère objectivable (économique).

De l'ambiguïté du terme *police*

Pourquoi Rancière qualifie-t-il de *police* un mode de gouvernement ? Lui-même l'avoue : « Sans doute cette désignation pose-t-elle quelques problèmes » (Rancière, 1995, p51). S'il n'associe pas directement la *police* comme mode de gouvernement à la police des forces et des institutions municipales et nationales connues de tous et de toutes, il les rapproche pourtant en partie : en effet, la police des contraventions et des coups de matraque « n'est qu'une forme particulière d'un ordre plus général qui dispose le sensible dans lequel les corps sont distribués en communauté » (*Ibid*). L'on touche ici au point le plus déroutant de l'analyse que fait Rancière de nos gouvernements, sur lequel nous reviendrons nécessairement lorsque nous aborderons la question des participants. En plus de disposer chaque membre de la communauté à une place et de

lui attribuer une fonction, la *police* contraint ce membre à disposer d'un certain regard, d'une certaine visibilité, et, allant, d'une certaine possibilité de s'exprimer, sur la communauté elle-même et sur ses espaces. C'est ainsi que l'on peut traduire cette idée d'une *disposition des corps dans le sensible*.

Ainsi, c'est quand la *police* fait le mieux son travail, qu'il n'y a dès lors plus de risque de rencontres malencontreuses ou de débordements quelconques, que les forces de police n'ont plus de raison d'exister ; à l'inverse, c'est quand *la police* ne parvient pas à laisser voir et à masquer ce qu'il est nécessaire à chacun selon sa place et sa fonction que ces forces doivent entrer en jeu pour rectifier le tir en appelant à la violence physique : « *c'est la faiblesse et non la force de cet ordre qui enflent dans certains états la basse police jusqu'à la charger de l'ensemble des fonctions de police* » (*Ibid*).

Ainsi, et pour résumer, la *police*, loin d'être un « appareil d'Etat », est une forme de gouvernement qui définit et légitime les places et les fonctions de chaque membre de corps social de telle sorte que la société forme un tout administrable : c'est dès lors le rôle du gouvernement que de s'attaquer à la *gestion* de ce tout : « *la police est un ordre [...] qui définit les partages entre les modes du faire, les modes d'être et les modes du dire, qui fait que tels corps sont assignés par leur nom à telle place et à telle tâche ; c'est un ordre du visible et du dicible qui fait que telle activité est visible et que telle autre ne l'est pas, que telle parole est entendue comme du discours et telle autre comme du bruit.* » (*Ibid*, p 52).

La police existe lorsqu'il n'y a plus de potentialités démocratiques, lorsque les places, les fonctions, la visibilité et la parole de chaque membre de la communauté sont établies et que, par conséquent, des titres à gouverner sont distribués. La *police* ne saurait accepter le fait que tout à chacun puisse s'exprimer sur ce qui fait monde commun, puisse vouloir voir évoluer l'ordonnement de la communauté, puisse désirer parler là où on n'imaginait que ne pouvoir sortir de sa bouche que du bruit. Les luttes tentant de contrecarrer cette forme d'imposition du présent et de l'avenir, le font à partir de l'idée de démocratie. Cependant, la démocratie en elle-même ne s'oppose pas à la *police*, car elle est un concept là où la *police* est un ordre. Ce qui s'oppose véritablement à la *police*, c'est le combat démocratique, c'est à dire la mise en route du concept de démocratie ; Rancière donne à ce combat le nom de *politique*.

La *politique* est partout où se rompt l'ordonnement imposé par l'ordre policier. Elle se

base sur le concept de démocratie qui dit : il existe une part pour ceux qui n'ont pas de part, cette part est celle qui leur confère l'égalité possible de s'exprimer et de travailler le monde commun ; ce concept est basé sur la présupposition de l'égalité des intelligences. Pour reprendre la logique de Rancière depuis le *Maître ignorant*, on peut dire que le chemin de la politique est le suivant : la présupposition égalitaire, une fois conscientisée, devient émancipation ; lorsque l'émancipation s'expose, que l'égalité est revendiquée vis-à-vis d'un objet donné, dès lors il y a de la *politique*. L'égalité ne se revendique pas dans l'absolu, mais dans un certain contexte qui est celui de l'ordre policier. « *Il y a de la politique quand il y a un lieu et des formes pour la rencontre entre deux processus hétérogènes. Le premier est le processus policier [...]. Le second est le processus de l'égalité.* » (Rancière, 1995, p54) Ainsi, la politique est une rencontre conflictuelle entre deux présuppositions différentes : celle d'une définition stricte et contraignante des places attribuées à chacun, et celle de l'existence d'une part des sans part. Cette rencontre, dès lors qu'elle a pour objet l'ordonnement du monde commun est nécessairement conflictuelle. C'est ce que Rancière nomme *la Méésentente*.

Ne nous méprenons pas : Rancière ne dit pas que la *politique* vaut mieux que la *police*. L'activité politique a besoin de l'ordre policier pour exister, car elle constitue une mise en mouvement de cet ordre : « *La politique existe lorsque l'ordre naturel de la domination est interrompu par institution d'une part des sans part. [...] En dehors de cette institution il n'y a pas de politique ; Il n'y a que l'ordre de la domination ou le désordre de la révolte.* » (Rancière, 1995, p31). Par ailleurs, rappelons le, cette *politique* n'a pas de vocation particulière, si ce n'est l'émancipation elle-même. La théorie de Rancière n'est donc pas révolutionnaire, car s'il fustige d'un côté l'ordre de la domination, de l'autre, il ne donne pas non plus de crédit à ce qu'il nomme le désordre de la révolte. Elle n'est pas non plus proprement réformatrice : Rancière s'exaspère par dessus tout des progressistes qui veulent instruire le peuple et particulièrement le petit peuple, vers un devenir meilleur, et qui, ce faisant, lui rappelle à son infériorité éternelle. Rancière ne propose pas de théorie politique, ni même de philosophie politique ; il propose une *présupposition* – celle de l'égalité des intelligences – qu'il érige au rang de *politique* dès lors qu'elle met l'ordonnement du monde commun en mouvement.

Effectuons à présent, pour être sûrs de bien se comprendre, un petit détour vers une formule bien connue des courants de gauche, érigée en slogan depuis les mouvements de mai 1968 : tout *serait* politique. S'il est évident que le terme de politique est polysémique et que tous ne l'emploient pas en pensant à la définition donnée par Rancière, le jeu de la critique est ici constructif, car il va

nous aider à comprendre la portée même de la pensée du philosophe. Il est des lieux où l'ordre policier fait régner sa loi, c'est à dire où l'ordonnement des corps et des différents domaines du visible se retrouve parfaitement constitué, où, pour ainsi dire, rien ne bouge. Dans ces cas, la domination s'exerce sans contraintes. La *politique* est une interruption, l'« *interruption des simples effets de la domination des riches* » (*Ibid*, p31). Par exemple, les pauvres en tant qu'entité positive n'existent pas dans l'ordre policier. Ils n'ont pas droit au chapitre, ne peuvent prétendre à autre chose qu'à la place qu'on leur a assigné, qu'au rôle social négatif qu'on leur a collé à la peau. « *C'est la politique qui fait exister les pauvres comme entité.* » (*Ibid*, p31). Donc, tout n'est pas *politique*. « *Pour qu'une chose soit politique, il faut qu'elle donne lieu à la rencontre de la logique policière et de la logique égalitaire, laquelle n'est jamais préconstituée* » (*Ibid*, p56) Dès lors, si tout n'est pas politique, tout est potentiellement traversé par la politique. La *politique* constitue ce mouvement, cette rencontre, jamais actée mais toujours possible, qui se caractérise par une *Mésentente*. Car la logique policière refuse l'existence d'une part des sans-part, alors que cette existence est le point de départ de la logique égalitaire.

Nous comprenons maintenant mieux la teneur du propos philosophique de Rancière à propos de la *politique*. Nous envisageons mieux quels pourraient être ces moments d'interruption de la *police* qui la caractérisent. L'auteur les résume ainsi : « *L'activité politique est celle qui déplace un corps du lieu qui lui était assigné ou change la destination d'un lieu ; elle fait voir ce qui n'avait pas lieu d'être vu, fait entendre un discours là où seul le bruit avait son lieu, fait entendre comme discours ce qui n'était entendu que comme bruit.* ». Les premières bases sont posées ; reste une question : à quoi ça sert, la *politique* ? Question soulevée dans le double sens de : que créent ces *moments démocratiques* sur le long terme, et, à quoi la compréhension de cette théorie nous permet-elle de mieux comprendre les enjeux de la démocratie participative ?

1.1.3. A quoi sert le concept de politique ?

Commençons par la portée transformatrice de la *politique*. Ce mouvement se fait-il nécessairement vers un changement social au profit des moins bien dotés en richesses et en compétences, bref en « capitaux » divers ? On peut aborder ce problème de deux manières : théoriquement, puis par un regard sur la réalité de la mise en conflit comme moteur de transformation sociale. Tout d'abord, il faut préciser que l'émancipation se suffit en partie à elle-

même : dès lors qu'il s'agit d'affirmer l'égalité légitime pour ceux qui n'ont rien d'affirmer leur existence et leurs opinions, le pas de l'égalité est déjà franchi. Et ce pas est le seul qui vaille le coup. Rappelons nous en effet que, à la différence de Rosanvallon, Rancière ne s'intéresse pas directement au changement social, car selon lui, accorder trop d'importance, de « raison », à la société revient à en accorder trop peu aux individus : « *Il en va de la raison comme de l'égalité qui lui est synonyme. Il faut choisir de l'attribuer aux individus réels ou à leur réunion fictive. Il faut choisir de faire une société inégale avec des hommes égaux ou une société égale avec des hommes inégaux. Qui a quelque goût pour l'égalité ne devrait pas hésiter : les individus sont des êtres réels et la société une fiction.* » (Rancière, 2004, p221). Le combat pour la revendication d'une égalité des intelligences prime sur celui pour l'égalité sociale.

Cette proposition est fondamentale : dès lors, il ne s'agit plus de vouloir penser le changement de la théorie jusque la pratique, mais simplement de dire, avec force, partout où c'est possible, et surtout partout où cela crée un tort, au moins une gêne : nous sommes faits de la même intelligence. Le combat démocratique se substitue aux formes de combat pour la transformation sociale *par le haut*. Le seul combat qui vaille serait donc celui de la démocratie ; et pour cause : comment envisager l'égalité (même économique) sur un postulat inégalitaire qui serait celui d'une inégalité structurelle des intelligences ? Cela reviendrait à vouloir légitimer le combat pour l'égalité économique... à partir de considérations inégalitaires. Dès lors, comment lutter contre les tenants d'un discours sur les bienfaits de l'inégalité économique, qui considèrent qu'il faut distribuer à chacun selon ses compétences, si l'on accepte la véracité de ces critères ? Si ce n'est d'acquiescer un regard misérabiliste, le combat pour la transformation sociale se retrouve dénué de sens. Le double sens du mot *pauvre* est en ce sens révélateur : il signifie à la fois personne disposant de peu de ressources et personne qui inspire de la pitié. Encore une fois, la force de la théorie de Rancière est de dire : présumons de l'égalité des intelligences avant toute chose.

Les conséquences seraient pourtant là, de toute évidence. Prenons l'exemple du maître Jacotot (Rancière, 2004) qui, en tant que maître ignorant, s'intéressait à *l'émancipation* de ses étudiants et n'avait cure de leur *progression*. Il s'est pourtant aperçu que, de fait, ces derniers y arrivaient mieux, et plus vite, que par les méthodes classiques d'apprentissage. De la même manière, la revendication égalitaire se suffit à elle-même, et pourtant elle permet potentiellement un changement social que toute méthode hiérarchique et inégalitaire (ou, autrement dit, pensée par certains pour d'autres) ne parviendrait peut-être pas à atteindre. C'est dans ce contexte que Rancière nous dit : « *Il y a de la moins bonne et de la meilleure police – la meilleure, au demeurant, n'étant*

pas celle qui suit l'ordre supposé naturel des sociétés ou la science des législateurs mais celle que les effractions de la logique égalitaire sont venues le plus souvent écartier de sa logique « naturelle » ». (Rancière, 1995, p54). Donc, plus il y a de *politique* pour contrarier la *police*, meilleure sera cette dernière. Ainsi, le combat démocratique, qui serait celui d'une affirmation en tous lieux en à tout moment de l'égalité des intelligences, aurait, de manière indirecte, des conséquences en termes de changements sociaux. L'auteur, cependant, s'arrête à cette évocation, et ne développe pas un argumentaire pour défendre cet avis. L'on peut ici parler d'une intuition qu'il conviendrait d'appuyer par quelques exemples.

Afin de mettre cette proposition en perspective, de nombreuses voies nous sont offertes. Nous nous contenterons de l'approche récente développée par le milieu des *science studies*. Il s'agit d'un champ de recherche qui s'appuie sur les sciences sociales pour travailler les rapports qu'entretient la science avec le reste de la société. Ces auteurs les plus éminents – parmi lesquels on peut compter Isabelle Stengers, Bruno Latour ou encore Michel Callon – se retrouvent très proches du combat que mène Rancière contre la présupposition d'inégalité des intelligences, cette fois-ci appliqué à la distinction entre scientifiques et profanes. Latour, notamment, utilise l'allégorie de la Caverne pour montrer à quel point les scientifiques et les techniciens, et, plus récemment les « experts », se cachent derrière l'argumentaire de la rationalité et de l'objectivité pour imposer des « vérités » dont les conséquences sont lourdes en termes d'organisation de la société et de choix d'avenir. Autrement dit, ils fondent l'ordre social en nature.¹ Or, c'est justement le rôle de la *police* que fonder l'ordre social sur quelque essence permettant de distribuer les places, les parts, et les titres à gouverner. La *politique*, elle, constitue la démonstration inverse « *qu'aucun ordre social n'est fondé en nature, qu'aucune loi divine n'ordonne les sociétés humaines* » (Rancière, 1995, p36). Or, c'est la mise en branle par la *politique* de l'ordre *policier* qui a permis de mettre à la lumière de tous des débats *a priori* réservés aux sachants. La mise en controverse de certains indépassables scientifiques est impossible sans l'appropriation par tous de ces sujets. Ce sont donc des « profanes » qui, en provoquant la publicisation de certains sujets réservés aux sachants, créent des moments démocratiques, qui permettent *in fine* de voir de voir ces sujets réellement discutés, mis en débat. On peut ici notamment penser aux controverses sur le réchauffement climatique, sur le nucléaire, sur les OGM... Aujourd'hui, les enjeux autour des gaz de schiste sont les mêmes : l'information est présente, elle doit être publicisée et appropriée. La critique populaire est le seul

¹ Pour une tentative d'analyse de l'impact de la science comme *police*, je me permets de renvoyer à la seconde partie de mon mémoire de M1, intitulé *L'émancipation de l'habitant dans le cadre de la démocratie participative*, soutenu en 2012 et dirigé par Guillaume Faburel. Je reviens notamment sur le rôle prépondérant de l'argument de « naturalité » dans l'imposition d'un certain ordonnancement de la société.

moyen d'imposer certains sujets à l'ordre du jour des politiciens. La *politique* constitue ce grain de sable dans rouages, cette pression qui seule est susceptible de provoquer quelque changement dans la structuration et les orientations du monde commun.

Rancière, ce populiste ?

Nous avons remarqué ici à quel point Rancière en veut en définitive autant aux conservateurs qu'aux progressistes, qui sous couvert de volonté de transformations sociales, continuent cependant à acter l'inégalité des intelligences : ils adoptent ainsi de fait vis à vis des moins bien dotés en capitaux un regard que l'on a déjà qualifié de *misérabiliste* qui, en définitive, ne fait que reproduire l'essence de ce qui constitue la domination.

Or, un ouvrage, qui a fait date dans l'histoire des sciences humaines, renvoie dos à dos les regards *misérabilistes* et les regards *populistes* sur les pauvres. Il s'agit du livre de Passeron et Grignon, paru en 1989, et intitulé : *Le Savant et le Populaire. Misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*. Une mise en opposition reprise depuis par certains chercheurs dans le domaine de la participation notamment, pour justifier le fait de ne pas suivre complètement le regard de Rancière sur la démocratie (Carrel, 2013, p21,22)¹ Ce dernier, en *présumant* l'égalité des intelligences, tend-il à mettre de côté, les spécificités de la domination qui font que celui qui est moins doté en capitaux divers est également celui qui est moins doté en temps, en volonté, en *capacités* de s'émanciper ? Par ailleurs, il est aisé de faire remarque que cette revendication d'une égalité des intelligences survient de la plume d'un philosophe, c'est-à-dire un de ces êtres dont l'intelligence est souvent envisagée comme supérieure au commun des mortels...

L'auteur envisage cette critique, et y répond dans sa *haine de la démocratie* : il se met dans la peau de ses détracteurs, qui expliquent que c'est justement l'ignorance qui empêche à la science d'imposer sa légitimité, et que ce sont bien les retardataires qui empêchent le progrès de... progresser. Ceux qui ne seraient pas d'accord avec ces deux analyses sont renvoyés à leur caractère *populiste*. Ainsi, « *populisme est le nom commode sous lequel se dissimule la contradiction exacerbée entre légitimité populaire et légitimité savante* ». C'est la justification donnée par une oligarchie qui ne peut éviter le peuple mais qui aimerait pouvoir gouverner sans lui, sans ses

1 « *Les tâtonnements des administrations pour « faire participer les habitants » méritent en tout cas d'être analysés empiriquement, au lieu d'être rabattus a priori, entre misérabilisme et populisme.* » C'est le choix inverse qui est effectué dans le cadre de ce mémoire : se servir d'une grille d'analyse *a priori* des tenants et aboutissants de cette volonté de « *faire participer les habitants* ».

divisions, sans ses colères et sans ses revendications d'égalité : bref, sans *politique*. Le problème des gouvernants ne serait donc pas d'avoir à faire à un peuple logiquement divisé vis-à-vis des choix effectués, des orientations prises, mais d'avoir à faire à un peuple qui ne comprend pas ces choix et ces orientations. Et celui qui, parmi les dominants, n'est pas d'accord avec cette supposition, est nécessairement *populiste* et attise le feu des ignorants à des fins politiques personnelles.

Or, et c'est là que la critique du caractère *populiste* ne tient pas, ces orientations et ces choix ne sont définitivement pas affaire de science, comme nous l'avons déjà fait remarquer plus haut : « *quelle est exactement la nécessité au nom de laquelle s'opèrent ces transformations ? Que l'accroissement du capital et les intérêts des investisseurs aient leurs lois, relevant d'une mathématique savant, on l'admet volontiers. [...] Mais qu'elles soient des lois historiques inéluctables auxquelles il est vain de s'opposer et qu'elles promettent, pour les générations futures, une prospérité qui mérite le sacrifice de ces systèmes de protection, cela n'est plus affaire de science mais de foi.* » (Rancière, 2005, p89). Remettre sur la place publique les enjeux masqués par les tenants d'un gouvernement scientifique des choses et des hommes : voilà l'enjeu de la *politique*.

Nous avons ici abordé la première de nos deux questions sur l'« utilité » de la philosophie de Rancière. Il nous reste à nous pencher sur ce qui va nous intéresser pour la suite de ce développement : en quoi Rancière, ses écrits, ses concepts, nous sont utiles au moment d'aborder la question de la démocratie participative ? Trois raisons principales vont ici être développées : d'une part parce qu'il permet d'envisager ce qui, dans les processus participatifs, pourrait relever de la *politique*, autrement dit dans quelle mesure la démocratie participative est-elle potentiellement démocratique ; puis, en reprenant le concept de *police*, nous analyserons ce qu'est la démocratie participative lorsqu'elle n'est pas démocratique, et quels sont les enjeux d'une réappropriation, par les tenants de la logique *policière* – promoteurs de la gouvernance et mises en application du *new management* – des processus participatifs. Nous aurons dès lors validé l'hypothèse selon laquelle il existe réellement une opposition, un antagonisme, entre objectifs démocratiques et anti-démocratiques, et que cet antagonisme peut servir de base pour une grille d'analyse des processus participatifs. Enfin, nous verrons que ce qui distingue fondamentalement *police* et *politique* dans les processus participatifs, c'est la place accordée ou acquise par l'habitant dans le processus. Et que c'est par l'observation de cette place que se pourra se réaliser une analyse critique des processus participatifs que nous allons décrire par la suite.

1.2. Le potentiel politique de la démocratie participative

Nous allons donc commencer par aborder les conséquences de l'approche philosophique de Jacques Rancière au moment d'aborder la question des processus participatifs ; et, pour reprendre le questionnement principal de cette partie, nous allons voir en quoi les écrits de l'auteur nous permettent de mieux cerner en quoi ces processus peuvent – potentiellement – faire émerger des moments démocratiques.

La *politique* est une interruption de l'ordre policier. Cette interruption doit donc être vérifiée dans les lieux de la participation, par la mise en avant d'un tort, d'une *mésentente*. Cette mésentente renvoie, dans le vocabulaire des auteurs de la participation, en partie au terme de *conflit*. Mais pas uniquement : toute forme de mise en visibilité de l'ordre *policier* et de travail sur celui-ci constitue en soi une interruption de ce dernier ; ainsi, la démonstration et l'adoption d'un regard critique sur les postures héritées, que ce soit celle de l'habitant, de l'élu ou du technicien, sont déjà des moments démocratiques. Nous avons donc déjà ici deux registres de mise en *politique* : le *conflit* et la mise en visibilité des postures héritées ; deux registres qui, par ailleurs, s'entrecroisent en grande partie.

Pour étayer l'hypothèse du *conflit* comme synonyme de *politique*, nous pouvons effectuer une analyse de travaux de chercheurs portant sur l'utilité du conflit dans le cadre de pratiques de démocratie participative. Blondiaux, dans un article sous-titré « Le statut du conflit dans les théories et les pratiques de participation contemporaines » (Blondiaux, 2008/1), évoque cette question de la mise en valeur du conflit comme source de transformation sociale, ou encore de transformation dans les modes de faire de la *police* (même si il n'utilise pas ce terme). Il conclue son argumentaire de la manière suivante : « *il est possible de formuler l'hypothèse selon laquelle ces dispositifs n'ont de chance d'exister politiquement¹ que s'il existe un conflit préalable ou que s'ils parviennent à susciter par eux-mêmes de la conflictualisation* » (*Ibid*, p144). L'auteur semble confirmer par l'analyse de pratiques l'approche théorique de Rancière : « *Ce sont ces interpellations et ces revendications d'égalité et de transparence qui font le caractère démocratique de ces expériences et*

1 L'utilisation du terme « politiquement » renvoie à la question évoquée en début de partie : la polysémie de termes tels que *démocratie* et *politique* empêche ici de savoir ce que Blondiaux entend par « politiquement ». Nous pouvons supposer qu'il renvoie à une définition proche de celle de Rancière, mais ce n'est pas certain.

leur portée réelle ». Sans toutefois préciser le sens que prendrait cette « portée réelle », Blondiaux évoque ici que la conséquence de l'intrusion de la politique dans les processus sont constitutifs de l'utilité en termes démocratiques de ces derniers : car la participation sans conflit constitue la reproduction, à l'identique, de l'ordre policier, alors elle ne peut aboutir ni au changement social, ni à la démocratie.

L'autre regard, pas nécessairement remontant cette fois-ci, consiste à envisager la *politique* comme mise en mouvement des postures héritées de chaque acteur. Lorsque les organisateurs de la participation, ou les participants eux mêmes, parviennent à entrevoir le fait que c'est seulement si l'on considère que la technique du technicien n'est pas *que* technique, que le politique n'est pas le seul à disposer d'une compétence politique, et qu'il est encore moins le seul à *faire* de la politique, et enfin que l'habitant n'est pas qu'un usager, que l'on pourra réellement mettre en débat les tenants et aboutissants des questions posées par les processus participatifs. C'est là la plus grande expression d'une revendication de l'égalité : quand les postures, c'est à dire les places ou encore les titres à gouverner de chacun sont mis en perspective par la présupposition égalitaire ; c'est dans ces moments, et uniquement dans ces moments, que la participation se fait démocratie. Et, de fait, la thématique du *conflit* abordée ci dessus ne dit rien d'autre que ceci : le *conflit* émerge lorsqu'il y a *mésentente*, c'est à dire lorsqu'il y a revendication à effectuer ce travail de rencontre entre la logique *policrière* et la logique *égalitaire*.

La démocratie participative a-t-elle pour vocation de réaliser ce travail démocratique ? Ou, au contraire, n'est-elle pas fondamentalement un outil de l'ordre *policier* ? C'est en travaillant les liens entre la théorie de Rancière sur la *police* et les objectifs portés par les organisateurs de la participation que l'on pourra comprendre le caractère *a priori* démocratique ou anti-démocratique d'une démarche participative.

1.2.1. *Police* et gouvernance : l'exemple du think tank de *Vinci*

Ce regard sur les instances participatives est un regard à contre-courant : il ne s'agit plus de voir où se situent et comment repérer leurs objectifs démocratiques mais au contraire de comprendre de quelle manière elles tentent d'éviter les moments démocratiques. En quelque sorte, et pour reprendre cette question particulièrement pertinente de Blondiaux lors de son analyse sur les

conflits dans les démarches participatives, il s'agit de voir « *dans quelle mesure cette démocratie participative ne vise-t-elle pas au contraire à canaliser sinon à éradiquer ces conflits ?* » (Blondiaux, 2008/1, p133).

L'ordre *policier*, on l'a vu, a pour objectif, d'une part d'attribuer à certains des titres à gouverner et de légitimer ces derniers ; d'autre part, d'attribuer des places et des domaines de visibilité à chacun, en évitant que ces places et ces domaines de visibilité puissent être dépassés ou critiqués : de quelle manière la démocratie participative peut-elle se retrouver à accomplir ces tâches ? Favoriserait-elle, *in fine*, d'une part la promotion de ceux qui nous gouvernent, d'autre part l'affirmation d'un statut de « participant », bien défini, qui viendrait empêcher que vienne s'immiscer l'individu-citoyen toujours en excès vis-à-vis de ce que l'on attend de lui ?

Or, et c'est là que la théorie de Rancière tend à englober le registre de la démocratie participative, l'on constate que ces deux objectifs complètent et terminent la liste des possibles horizons de la démocratie participative. Reprenons l'article de Blondiaux sur le conflit : il cite quatre intentions derrière la mise en place et l'investissement de démarches participatives : premièrement, la critique de la division du travail politique actuel, c'est à dire très exactement cette critique des postures héritées que l'on vient d'aborder ; deuxièmement la justice sociale, dont l'on a rappelé qu'elle ne peut être envisagée en dehors de la revendication égalitaire – si ce n'est à adopter un regard misérabiliste qui reviendrait à empêcher l'égalité des individus et à ne jamais réellement atteindre l'égalité sociale. Restent dès lors les deux derniers objectifs : le troisième est celui de la re-légitimation des autorités contestées, donc, la re-légitimation des titres à gouverner attribués ; enfin, le quatrième porte sur la modernisation de la gestion des services publics, autrement dit le *new public management*. Trois objectifs sur quatre sont ainsi éclairés par le regard philosophique : les deux premiers sont des démonstrations, plus ou moins directes, de la *politique*. Le troisième fait de la participation un outil de la *police* dans son travail d'auto-légitimation des pouvoirs publics. Il nous reste dès lors à voir en quoi cette modernisation de la gestion des services publics entre également de plein pied du côté *policier* de l'utilisation des démarches de participations.

La modernisation des services publics peut-être comprise comme le passage du gouvernement à la gouvernance. Afin de mieux comprendre les enjeux de ce passage pour la démocratie participative, nous allons reprendre l'article de Andrew et Goldsmith : « From local government to local governance – and beyond ? » (Andrew, Goldsmith, 1998). L'article propose une rapide analyse des conséquences potentielles des nouveaux enjeux économiques mondiaux

regroupés derrière le terme de « globalization ». S'ils analysent le projet économique mondial de par son caractère obligatoire et indépassable (aspect critiqué par Jacques Rancière), ils s'accordent sur les conséquences induites : une diminution des manifestations de la *politique*, au profit d'une gestion locale des retombées économiques mondiales : « *The process of "reinventing government" has been undertaken in the name of efficiency and effectiveness and has been very much dominated by the market values* » (*Ibid*, p104). Le passage, à toutes les échelles (de l'Etat aux collectivités) du projet de société à la gestion d'un indépassable projet global constitue ce changement de terminaison, du gouvernement à la gouvernance. Cette gouvernance constitue ainsi un appel au renouvellement des pratiques gouvernementales : la flexibilité, l'adaptabilité et l'innovation, trois moteurs de la compétitivité, sont devenus des objectifs prioritaires.

L'évolution la plus marquante, et celle qui nous intéresse le plus vis-à-vis de la question de l'évitement du politique, est que la gouvernance tend à rendre objectivables les problèmes posés et leurs solutions, puisque la question politique est déjà résolue : « *Tout litige, dans ce système, devient le nom d'un problème. Et tout problème peut se ramener au simple manque – au simple retard – des moyens de la solution [...] : objectivation des problèmes dont l'action étatique a à connaître, de la marge de choix qui y est incluse, des savoirs qui y sont engagés, des parties du corps social qui y sont impliquées et des partenaires qui doivent être constitués pour en discuter* » (Rancière, 1995, p144) Le rapport entre gouvernant et gouverné dans le cadre de ce nouveau modèle est celui de la connaissance : il faut disposer de l'ensemble des données du problème pour y répondre de la manière la plus efficace possible. Il n'y a pas de choix à faire, il n'y a que la meilleure solution à trouver ; bref, il n'y a pas de *politique* possible.

Dans ce cadre, le rapport au citoyen évolue fortement, du fait même de l'impossibilité concrète de penser l'intérêt général en dehors de ces impératifs économiques, c'est à dire autrement que comme un but consensuel à atteindre. Il s'agit dès lors de faire évoluer le rôle du citoyen pour qu'il réponde à ces nouveaux objectifs : il doit laisser de côté la logique conflictuelle induite par l'idée de démocratie au profit d'une logique organisationnelle, c'est à dire accepter son nouveau rôle de partenaire au détriment de celui d'individu-citoyen. Partenaire ou entrepreneur : en effet, il peut aider la collectivité à être flexible et innovante mais également proposer ses propres idées, du moment qu'elles répondent à la logique capitaliste. La participation peut jouer dans ce sens un rôle primordial, en donnant un espace de parole à ce nouvel acteur, ce citoyen devenu expert d'usage, innovateur, partenaire des acteurs publics dans la territorialisation des nouveaux objectifs imposés par le néo-libéralisme.

C'est dans cette double optique – re-légitimation des pouvoirs en place et « utilisation » des citoyens dans la pratique locale des impératifs néo-libéraux – que l'on peut analyser le fascicule publié par *La Fabrique de la Cité*, think-tank appartenant au groupe Vinci, et intitulé : « Pour une construction de la ville partagée : l'adhésion des citoyens ». Commençons par souligner quelques passages de la présentation de ce think-tank :

« Sous l'effet de mouvements de fond puissants (évolutions démographiques, changement climatique, raréfaction des ressources naturelles et transformation des modes de vie et des pratiques sociales), les villes vont devoir s'adapter et se réinventer. »

« La Fabrique de la Cité est un think tank dont la vocation est d'alimenter les réflexions sur l'innovation urbaine et de valoriser les initiatives pionnières »

« Au-delà des considérations purement techniques, cette démarche s'appuie sur des concepts innovants, tangibles et à forte valeur ajoutée, pour imaginer, aujourd'hui, la ville de demain. »

Nous sommes ici en plein cœur du modèle de la gouvernance ; par conséquent, Vinci propose à travers son fascicule un manifeste en faveur d'une participation profitant aux objectifs de flexibilité, d'adaptabilité, d'innovation. Elle propose en outre, dans le cadre particulier de ce fascicule, de considérer les instances participatives comme moyen de canaliser les formes d'« *activisme citoyen* ».

L'objectif principal est clair : il s'agit de l'« *adhésion des parties prenantes, en particulier des citoyens* », c'est à dire, dans le langage de Rancière, d'éviter toute forme de politique, par la légitimation, en amont, des projets portés par les gouvernants. En effet, le vrai danger auquel doivent faire face les élus sont les nouvelles formes d'implication citoyenne : « *Les citoyens n'ont jamais autant souhaité prendre part à la vie de la cité* » ; Patrick Le Galès, directeur de recherche au CNRS et professeur à Sciences-Po Paris, intervenant lors du séminaire ayant permis la création du fascicule, rappelle dans la même lignée que « *la société va devenir plus horizontale. Avec des réseaux, des groupes de population plus difficiles à encadrer qui souhaitent s'exprimer et participer à la construction de la société.* ». Ajoutons à cela une étude statistique sur l'« *activisme urbain* », qui est résumée par M. Ladet, le vice-président du cabinet Sociovision qui l'a conduite : « *On*

observe d'abord une perte de confiance relative à la plupart des représentants traditionnels, perçus comme de moins en moins légitimes ; il s'agit d'une crise de l'intermédiation, d'un refus des décisions jugées trop opaques et de manque de transparence. ». Notons que l'angle d'attaque choisi pour justifier la mise en place de la participation est la prise en considération de nouvelles mobilisations sociales sur les sujets urbains.

Le fascicule, pour éclairer sa prise de position, prend l'exemple de Montréal. L'accent, dans cette ville, a été mis sur l'acceptabilité après un échec retentissant d'un projet urbain. Dans ce cas, l'élu rapportant l'expérience, Jean Savard, précise d'emblée : « *Le rôle des élus n'est pas remis en cause par cette montée en puissance de la concertation. [...] Un exemple très simple : ce sont les élus qui ont souhaité créer un tram à Montréal. La concertation qui a suivi ne visait pas à demander aux citoyens « Voulez-vous un tram ? » mais « Comment le voulez-vous ? ».*

On le voit à travers ce court exemple : la question de l'opportunité du projet n'est jamais posée, tout au mieux les citoyens peuvent intervenir pour « *partager leur expérience et proposer leurs idées* ». En définitive, les deux possibilités laissées aux participants sont celles répondant à des objectifs anti-démocratiques : rapprocher l'élu du citoyen afin de re-légitimer le premier aux yeux du second, faire du participant un expert capable de proposer de rectifier d'autres expertises, ou encore de proposer ses idées, en tant que connaisseur du terrain. La possibilité d'une opposition, vis-à-vis des formes de la participation et, plus encore, de l'opportunité du projet, n'est pas posée comme élément de débat, mais comme élément à éviter : la participation sert à empêcher le conflit.

On observe ainsi un apolitisme de rigueur, qui cache, comme toute mesure de « *gouvernance* » une orientation politique unique qui est celle du néolibéralisme. Il faut insuffler à chaque recoin de la ville le plus fort taux possible de valeur ajoutée. Pour cela, l'adhésion locale est évidemment une préoccupation première à partir du moment où les citoyens sont dans la capacité à bloquer des projets. Au delà, il est également envisageable de faire de ces derniers des partenaires, car ils sont réellement les plus à même de suggérer des idées nouvelles, démontrer des impensés des collectivités, etc... dans le but de faire un projet d'une plus grande efficacité. « *La construction de la "ville partagée" ne peut se penser sans une nouvelle forme de partenariat entre les acteurs publics et le secteur privé. Au-delà des divergences de forme, l'objectif des uns et des autres est bien le même, en effet : parvenir à créer et accompagner le bien-être des usagers-citoyens de la ville* ». Cette phrase résume à elle seule l'aspect fondamentalement anti-démocratique de la gouvernance : faire passer la rhétorique du « bien-être », ou encore du « cadre de vie » (comme on le verra plus

tard), avant celle de la décision politique, rappeler que le citoyen est aussi (d'abord?) un usager, et, surtout, rappeler avec force que les acteurs publics et le secteur privé ont le même objectif.

On l'a vu, l'appropriation policière de la participation poursuit deux objectifs : la re-légitimation des gouvernants, et la configuration du participant comme partenaire. Ces deux objectifs se cumulent, dans un cercle vicieux de dépolitisation : d'un côté la re-légitimation des élites passe par la publicisation de l'idée qu'il n'existe plus de *politique* mais des problèmes auxquels il s'agit de trouver objectivement des solutions, de l'autre côté l'émergence de la posture du participant-partenaire dont le rôle serait d'aider à trouver ces solutions empêche l'émergence de la *politique* au profit de discussions dont la finalité est le consensus. Ce double mouvement s'appuie principalement sur l'octroi de postures particulières, plus profondément que sur le cadrage de l'objet du débat. C'est dans la question de la posture accordée à l'habitant que l'on remarque l'aspect anti-démocratique des démarches de participations comme simples outils de la gouvernance.

On l'avait déjà remarqué une première fois dans l'analyse de la participation comme réceptacle de mouvements démocratiques potentiels, et on le constate une nouvelle fois à travers l'exemple extrême du think tank de *Vinci* comme promotion de la gouvernance urbaine : c'est dans la posture accordée ou acquise par le participant que se situe le point réel de discordance entre la logique *policière* et la logique *égalitaire*. Dans le but de tracer une grille d'analyse des démarches participatives, rentrons plus dans le détail de ces postures habitantes accordées ou acquises.

1.2.2. *Le point de discordance : la posture habitante*

Nous avons abordé, au regard des objectifs de la participation, deux types de postures de participants potentiels : celle que l'on peut renvoyer à *la mésentente*, qui les fait se situer au cœur d'une démarche permettant de voir émerger de la *politique*. Celle que l'on peut renvoyer à une forme de status-quo, où ils se retrouvent partenaires d'une *police* cherchant à se re-légitimer. Cette dialectique franche est-elle à dépasser ? La démocratie participative telle que pratiquée en France se situe-t-elle dans cette dialectique claire, ou démocratique ou néolibérale ? C'est dans la vision qu'elle a du participant que l'on réussira à capter cette réalité.

Il apparaît à première vue que l'objectif de démocratisation et l'objectif d'acceptabilité sociale s'opposent en grande partie. Comment envisager à la fois l'action, toujours subversive, de la politisation du débat public et celle, réactionnaire, de l'éradication du conflit par les méthodes de *new management* ?

La question soulevée ici renvoie au problème de la compatibilité entre la posture en excès de l'individu-citoyen émancipé et les différentes postures qui caractérisent le participant selon des critères sociogéographiques : riverain, usager... L'influence de la posture héritée renvoie en grande partie à ce que Rancière nomme le domaine du visible ; de fait, hériter d'une posture quelconque renvoie à disposer de lunettes permettant de voir un problème et ses solutions à l'aune de cette dernière : en tant que riverain, nous verrons les problèmes posés par l'arrivée d'un tram dans le quartier de manière totalement différente que si l'on s'exprime en tant qu'usager des transports publics. Mais le problème n'est pas là, car dans les deux cas (riverain ou usager), nous restons cantonnés à des domaines du visible prédéterminés, à une certaine objectivation de notre identité ; et ce alors même que la démocratie revendique une part des sans parts. La vraie différence entre *police* et *politique* se trouve en définitive là :

« Tel est en effet le sens de ce qui s'appelle démocratie consensuelle. L'idylle régnante y voit l'accord raisonnable des individus et des groupes sociaux, ayant compris que la connaissance du possible et la discussion entre partenaires sont, pour chaque partie, une manière d'obtenir la part optimale que l'objectivité des données de la situation lui permet d'espérer, préalable au conflit. Mais pour que les parties discutent au lieu de se battre, il faut d'abord qu'elles existent comme parties. [...] Avant d'être la préférence donnée à la paix sur la guerre, le consensus est un certain régime du sensible. »

Rancière, 1995, p143

Rancière renvoie dos à dos les différentes caractérisations possibles en critiquant, dans tous les cas, le fait qu'elles répondent à une place qui aura été accordée au participant. En observe cette place comme l'élément central, déterminant, de l'anti-démocratie. Car la *politique* provient spécifiquement de ceux qui n'ont pas de place particulière vis à vis d'un sujet donné : ce *peuple* pour lequel la démocratie constitue la seule forme de souveraineté, ce *demos* qui n'a rien d'autre à défendre que son égale capacité à constituer la communauté. Le *demos*, sujet de la démocratie de Rancière, est un peuple sans caractéristique aucune. La *politique* fait exister ceux qui n'auraient pas dû là où ils n'auraient pas dû être : elle s'oppose donc de manière frontale et sans concessions à

l'idée même de gouvernance et de partenariat entre acteurs reconnus comme tels.

C'est à partir de cette dialectique que Rancière évoque la réalité actuelle de nos démocraties, et s'il ne parle pas spécifiquement de la gouvernance, l'idée d'un partenariat horizontal entre acteurs sociaux identifiés en tant que tels est la même. Il met cette pratique gouvernementale en perspective, dans la continuité d'une domination historiquement bien plus ancienne que les théories du *new management*. La gouvernance serait un « *euphémisme contemporain [...] du parti des riches* ». Selon lui, ce qu'elle propose est la chose suivante : « *Il y a seulement des parties de la société [...] il n'y a que des parties dont il faut faire des partenaires. Mais, sous les formes policées de la société contractuelle et du gouvernement de la concertation comme sous les formes brutales de l'affirmation inégalitaire, la proposition fondamentale reste inchangée : il n'y a pas de part des sans-part. Il n'y a que les parts des parties. Autrement dit : il n'y a pas de politique, il ne devrait pas y en avoir.* » (Rancière, 1995, p34).

L'émancipation se construit donc en opposition avec cette proposition. En ce sens, Rancière s'oppose frontalement aux approches sociologiques, notamment celle de Bourdieu. Il explique que ces dernières sont par définition des moyens d'anéantir le politique en caractérisant toutes les strates de la société, en sur-déterminant les individus, c'est à dire en les empêchant totalement de s'émanciper. Bourdieu aurait d'une certaine manière construit une sociologie de la domination qui rendrait incapable les dominés de s'en émanciper, contraints par leurs déterminismes.

Charlotte Nordmann, propose une analyse comparative des approches Ranciérienne et Bourdieusienne de la politique (résumée in Botello, 2010). Elle démontre de quelle manière la perspective philosophique et la perspective sociologique s'opposent ici en grande partie. L'opposition à la sociologie développée par Rancière constitue plus largement l'opposition à une forme de scientisme, tel qu'on a déjà pu le relever ici vis à vis d'Althusser ou en observant l'apport des *science studies*. Le postulat de l'égalité est un postulat a-scientifique, revendiqué comme tel par son auteur : la *maître ignorant* l'aura révélé comme une position pragmatique, comme une expérience, et non pas comme une preuve, encore moins irréfutable : « *Rancière pense avec Bourdieu que le problème auquel se confronte la politique démocratique est la division sociale des fonctions qui confère à certains le droit exclusif de penser et de parler, mais contre lui il croit en la puissance des énoncés universels, notamment égalitaires.* » (Botello, 2010, §9).

La sociologisation des identités serait donc l'ennemi intime de la démocratie : Bourdieu

observe et analyse la monopolisation et la dépossession du politique ; en en faisant une sociologie, il limite les possibilités d'émancipation, qui se définissent par la mise en excès d'un sujet vis-à-vis de son statut, de sa place, de sa classe : plus il est déterminé, moins il peut s'émanciper. « *Rancière pose [...] que la considération des déterminismes sociaux ne peut que nous enfermer dans le cercle de la domination et de l'impuissance.* » (*Ibid*, §11). Face à cette impasse, il propose non pas de constituer des domaines, des mondes de pensée alternatives aux modèles dominants, mais de refuser la dépossession que crée la catégorisation sociale ; il place ce refus comme condition de la *politique*.

Pour conclure, le problème n'est pas de dire que le riverain s'oppose au citoyen, que l'habitant vaut mieux que l'utilisateur, mais plus profondément que les moments démocratiques apparaissent quand le participant sort de la posture qu'on lui a accordée, peut importe son nom. L'émancipation comme condition de la *politique* constitue le dépassement d'une catégorisation, c'est à dire le dépassement de l'accord entre une place et une parole. J'ai résumé ici cette posture en excès comme celle de l'individu-citoyen, à la fois citoyen et individu territorialisé, en tout cas toujours au delà de ce que l'on attend de lui. Jean-Michel Fourniau parle lui de « citoyen en tant que riverain » (Fourniau *in* Revel *et al.*, 2007) pour désigner le même processus. C'est ce dépassement des postures héritées qui conditionne la *politique*. C'est un oubli de ce dépassement qui a permis l'évitement du politique : « *L'interlocuteur démocratique était un personnage inédit, constitué pour faire voir le litige et en constituer les parties. Le partenaire de la post-démocratie est identifié, lui, à la partie existante de la société que la mise en problème implique dans la solution.* » (Rancière, 1995, p148-149).

Ainsi, nous disposons d'une grille de lecture affinée : l'analyse se fera sur ces postures et sur leurs dépassements permis ou empêchés, pour comprendre où en est la démocratie participative. L'article de Fourniau nous pousse dans cette direction, en rappelant que ce regard porté sur la question de l'émancipation nous pousse à analyser les instants de participation « *pour ce que les participants y font en tant que citoyens, plutôt qu'à être attentif à la manière dont ils mettent en place des ordres de justification déjà stabilisés* ». Avec lui, on peut considérer qu'il existe une parole habitante politique et une parole habitante a-politique : il va dès lors s'agir d'observer dans quelles conditions l'émergence de cette parole est favorisée, rendue possible ou encore évitée.

2. Le participant catégorisé : participations institutionnelles et impensés de « militants »

Cette seconde partie va s'attacher à observer des démarches participatives portées par l'institution, dont les objectifs sont multiples et peu définis ou peu explicités. Il va nous falloir revenir sur l'idée même d'une institutionnalisation de la démocratie participative, en travaillant à la fois sur ses aspects historiques et théoriques. Nous pourrons dès lors questionner le mouvement d'institutionnalisation de la participation, ses raisons, afin de pouvoir mettre en avant les caractères à la fois potentiellement *politiques*, mais aussi de reproduction des logiques *policieres*, de ces instances participatives institutionnalisées.

Après avoir abordé l'idée de la participation comme une réponse à une revendication habitante, comme un « droit à la participation » (Blatrix, 2002), nous analyserons un panel de démarches institutionnalisées, depuis la forme très classique du conseil de quartier jusqu'à des formes plus expérimentales, portées par des acteurs que l'on pourrait qualifier d' « alternatifs-institués » ; nous verrons que l'institutionnalisation de la participation n'a pas figé les démarches dans le marbre. Ainsi, face à ceux – chercheurs compris – voulant constituer des dispositifs précis et des méthodes généralisables, nous verrons en quoi ce caractère expérimental constitue la condition et la démonstration d'un potentiel démocratique.

Puis, nous constaterons que, malgré cet aspect expérimental, le potentiel démocratique de ces démarches est malgré tout largement bridé par une très forte caractérisation des postures : d'une part celles des élus et techniciens, avec l'appui de formes de légitimation (politique, technique) annihilant les débats ; d'autre part, et plus profondément, celles des participants, qui, derrière l'idée du « bon citoyen », se retrouvent fortement canalisés dans leurs possibilités d'accès à la parole politique.

2.1. Expérimenter, pour éviter le piège de la démocratie figée

La démocratie participative institutionnelle a toujours émergé historiquement en réaction à des mouvements sociaux qui mettaient en cause les légitimités des dirigeants. En effet, les luttes urbaines des années 1970 ont abouti sur les premières utilisations, par la droite de l'époque, de la rhétorique de la participation; puis, l'absence de grands mouvements de luttes des années 1980 coïncide avec l'«éclipse» du sujet de la participation à cette même période. Pour ce qui est des années 1990, la Loi d'orientation de la Ville¹ apparaît après une série d'émeutes dans les années 1990-1991, et la loi Barnier² de 1995 intervient « à la suite de plusieurs conflits d'envergure» (Blondiaux, 2008, p16), dont, en particulier, celui sur le TGV Méditerranée, va directement inspirer les auteurs.

L'on peut donc aborder la question de la participation institutionnelle comme d'une concession accordée aux citoyens, comme d'un « droit à participer », dont l'objectif clair est d'empêcher l'émergence de conflits sociaux d'envergure. Cet empêchement se réalise par l'exercice d'une forme de veille citoyenne permettant de capter les attentes, d'anticiper les mécontentements, et, de manière plus perverse, de dé-crédibiliser les mouvements sociaux qui se situeraient hors participation, en critiquant leur manque de représentativité, voire pire, leur aspect anti-démocratique. En effet, pourquoi les mécontents témoignent leur colère sous la forme de la *mésentente*, du *tort*, alors même que des instances sont prévues pour permettre l'émergence de consensus entre les parties, du moins de compromis démocratiques ? Bref, l'institutionnalisation de la démocratie participative constitue l'outil d'un évitement orchestré du *politique*. Nous voilà mal partis.

Cependant la participation, même institutionnelle, reste aujourd'hui travaillée par un militantisme démocratique, qui, certes minoritaire, contrarie ce sombre tableau. Comment comprendre l'émergence de certains dispositifs dans des lieux et sur des sujets où le conflit social semble pourtant bien éloigné, à l'image de cette concertation organisée par le conseil général du

1 Loi d'orientation pour la ville : loi-cadre votée en 1991, posant un principe très général de volonté de lutte contre la tendance à la concentration de l'habitat social dans certains quartiers ou dans certaines communes. Elle proclame l'existence d'un « droit à la ville » et propose de développer des démarches de concertation autour des projets urbains dans ces quartiers.

2 La loi relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite « loi Barnier » : elle institue les principes généraux d'un « droit à l'environnement », dont le titre premier rassemble des dispositions relatives à la participation du public et des associations en matière d'environnement et instaure la Commission Nationale du Débat Public.

Val-de-Marne sur la cantine dans les collèges du département ? Le sujet, bien que potentiellement conflictuel, n'est pas spécifiquement un sujet à partir duquel pourrait émerger une forme de conflit « hors participation ». Au contraire, c'est la participation elle-même qui rend ici possible l'émergence de conflits. C'est donc dans cette incertitude que se déroule cette première partie, entre un objectif structurel de paix sociale et des objectifs portés par des volontés politiques locales de démocratisation.

2.1.1. Le conseil de quartier, une participation institutionnelle (pas si) classique

C'est avec cette première focale que l'on peut apprécier l'aspect expérimental des démarches portées par les acteurs institutionnels. En effet, que ce soit à la mairie de Paris où dans le conseil général du Val-de-Marne – les deux acteurs les plus institutionnels que j'ai eu l'occasion d'observer – les démarches se distinguent volontairement d'une application de méthodologies préconçues.

Le conseil de quartier Nation–Alexandre Dumas, dans le XI^e arrondissement de Paris, en est le premier exemple. Et ce, malgré le fait que les conseils de quartier constituent, avec les concertations sur les projets urbains, la plus forte injonction à la participation. En effet, ce modèle de participation a été rendu obligatoire dans les collectivités de plus de 80 000 habitants depuis la loi relative à la démocratie de proximité, dite loi Vaillant, de 2002. L'on pourrait dès lors y voir calqués des modèles préconçus, à même de répondre à une obligation qui ne serait pas née d'une demande expresse des collectivités, mais bien au contraire d'une contrainte, d'une imposition. Or, le pire ennemi de la démocratie en action est le « modèle », dans le sens où il fige les tenants et aboutissants des démarches, où il restreint totalement le champ des possibles. Or, et c'est là une première observation positive, le conseil de quartier Nation–Alexandre Dumas ne rentre pas dans ce type de mise en place.

Tenu environ tous les trois mois, le conseil se présente sous une forme assez ouverte, visible à la lecture même de l'ordre du jour : pas complètement définie, celle-ci laisse des temps de discussion assez ouverts. Ces discussions sont proposées dans l'ordre du jour sous la forme de questions-réponses, dans la mesure où celui-ci nous présente les temps de débats comme ceux des « questions des habitants ». On peut ainsi s'attendre à une forme de dialogue particulièrement normée, où la question ne serait pas de faire émerger des débats, de questionner les postures, mais bien au contraire de mettre en scène la séparation entre l'élu et le citoyen. La manière même de

diviser les temps de l'ordre du jour suppose chaque fois une présentation, puis des réactions, et enfin des « questions » supplémentaires, dans un dernier temps. Cependant, dans les faits, cet échange a priori très orienté, donc mieux contrôlable, sera largement détourné par les habitants eux-mêmes. Et malgré tout, de ce conseil va émerger, quoique de manière discrète, des formes de conflit.

Prenons en exemple cette discussion soulevée lors du conseil du 22 novembre 2012 : l'objet de la discussion est le terrain de sport en extérieur, dont les habitants se plaignent qu'il se retrouve fermé en dehors de son utilisation associative ou scolaire. Ils s'en indignent dans un premier temps, expliquant que c'est un bon endroit pour les jeunes; puis, la mairie, à travers l' élu de quartier, va répondre que l'expérience a déjà été tentée sans grand succès. C'est dans un second temps que le conseil reviendra sur le sujet, et que la discussion prendra la forme d'un débat : un débat sur les moyens à mettre en place pour diffuser l'information aux jeunes, mais aussi, et surtout, sur la caractéristique « publique » de l'espace : lors de l'expérimentation, les jeunes devaient demander au gardien, par l'interphone, de venir leur ouvrir le terrain. Quelques habitants défendant l'idée que « *si la porte n'est pas ouverte ce n'est pas un terrain libre* », face à eux le conseiller municipal donne son avis (représente-t-il à ce moment là la mairie ou lui-même?) : « *il faut aussi habituer les jeunes à faire des démarches pour entrer dans les lieux publics* ». Il s'agit là d'un véritable débat, ouvert, *politique*, sur ce que signifie l'espace public, mais aussi sur l'appréhension que peuvent avoir et services de la mairie et habitants à l'égard des jeunes. Un débat intéressant, mais cependant rapidement clos par l' élu de quartier, d'un définitif « *on avance lentement mais on progresse* », ce qui tranche avec le caractère pourtant conflictuel de la discussion que je viens d'observer : la consensus apparaît là où l'on croyait entendre un débat contradictoire. Un moment que l'on peut qualifier de démocratique est apparu, malheureusement rapidement interrompu par l' élu, interruption justifiée par l'idée – anti-démocratique – du consensus apparent.

Autre exemple, lors du même conseil : le premier temps de « présentation » ouvre sur un compte-rendu d'une marche exploratoire réalisée dans le quartier, pour définir collectivement les investissements budgétaires sur les espaces publics de l'année à venir. Or, la marche exploratoire a été réalisée par certains habitants présents dans la salle le soir du conseil de quartier. Ainsi, c'est en partie les habitants eux-mêmes qui présentent un diaporama résumant en photos les espaces publics (chaussées, placettes, etc...) qu'il conviendrait selon eux d'aménager ; puis lors des débats, ils sont amenés à préciser certains détails, à donner leur avis sur leurs ressentis lors de la marche, à revenir sur les discussions qu'ils avaient eu avec les services techniques sur la possibilité ou non de certains aménagements, et surtout, à justifier leurs choix et propositions autant face à l' élu que face aux

autres habitants. De ce fait, la séparation initiale entre sachants et non sachants, entre légitimes et illégitimes se retrouve bouleversée. Sur un sujet très peu conflictuel certes, et nous reviendrons sur cette question de l'objet du débat ; cependant, le fait que cette marche et ces propositions émergent en amont de quelconque budget est un point à relever.

2.1.2.L'aspect expérimental comme condition de la démocratie : « on sait pas trop où on va »

Ce qui émerge de ces deux exemples est le caractère proprement expérimental du conseil de quartier : un point qui est par ailleurs une source d'inquiétude pour François Vauglin, élu du XI^e référent au conseil de quartier Nation–Alexandre Dumas : « *On est vraiment prêts, on a envie de trouver une formule qui marche.* »¹. Or, c'est justement le caractère institutionnel qui rend le conseil de quartier potentiellement apolitique, et véritablement ennuyeux : quand tout est déjà joué d'avance, cela n'intéresse ni les élus, ni les participants. La « formule qui marche » est une formule dans laquelle ces deux exceptions, ces deux interruptions politiques ne seraient plus possibles, justement parce que ce sont des réalisations qui ont été permises par l'absence de méthode prédéfinie. Institutionnaliser le besoin de faire une marche exploratoire ferait perdre tout l'intérêt de cette démarche, qui se trouve dans ce moment où l'habitant parle d'égal à égal avec le technicien, avec l'élu, avec les autres habitants : prévoir ce moment, c'est créer une forme de légitimité *a priori* de l'habitant en tant qu'expert d'usage, légitimité qui serait dès lors cadrée et qui compléterait les légitimités de l'élu, du technicien. Ce qui, empêcherait tout moment politique de mise en débat au profit d'un consensus général : l'habitant deviendrait partenaire des autres acteurs, il ne serait pas juste habitant, il deviendrait *conseiller*.

Par ailleurs, cela est déjà largement le cas au sein du conseil, ou un corps intermédiaire de certains habitués s'est constitué, et dans le même mouvement a forgé sa propre légitimité. Formé par les habitués, il est devenu en quelque sorte un frein à la mise en débat, au grand dam de François Vauglin : ces conseillers, voulant *participer* à l'élaboration des politiques publiques, deviennent eux-même représentants des habitants, et reproduisent les schémas classiques de la démocratie représentative : « *Il s'est vraiment constitué un corps intermédiaire, et c'est ça la grosse limite aujourd'hui qu'on a* ». Or, ce terme de conseiller est marqué dans le règlement même du conseil, dans l'article 3 : les conseillers « *animent les conseils de quartier, sont les interlocuteurs réguliers*

1 Entretien avec François Vauglin réalisé le 8 juillet 2012

de la mairie, [...] affectent le budget de fonctionnement mis à disposition des conseils de quartier par la mairie » : l'institutionnalisation par la réglementation a constitué ce corps intermédiaire ; hors c'est justement ce dernier qui, selon les dires de l'élu, est devenu la limite première des conseils de quartier du XI^e arrondissement : on remarque dans ce cas que l'institutionnalisation porte en elle-même le danger de gel des potentialités démocratiques des conseils de quartier.

Dès lors, il ne s'agit pas de trouver une méthode ou une formule à pérenniser, mais acter la caractère expérimental et jouer sur cet aspect pour promouvoir la démocratisation par la participation. C'est ce que préconise explicitement Didier Guillaume, vice-président du conseil général de Val-de-Marne, lorsqu'il explique que « *chaque fois que l'on met en place une démarche de démocratie participative, on ne sait jamais où on va* »¹, ce qui n'empêche pas l'élu d'avoir une volonté forte de cadrer les démarches. Le cadrage d'une démarche et son institutionnalisation sont deux choses différentes, puisque une démarche cadrée n'est pas une méthode, c'est une tentative ; une tentative laisse place au champ des possibles puisque, contrairement à la méthode, elle ne pense pas *a priori* la finalité de la démarche : « *Toute démarche est unique en soi, si on veut calquer une démarche sur une autre, on se met le doigt dans l'œil.* ».

La critique d'une démocratie participative sur le mode obligatoire et contraignant constitue un frein face aux démarches expérimentales, alors même que, on le voit, une injonction à la participation non fondée sur une réelle volonté politique est nécessairement voué à l'échec. Le vice-président du conseil général rappelle cette différence entre volonté et obligation : « *du fait du législateur, [les consultations] sont encadrées, dans des normes bien précises, à des périodes bien précises, etc... En définitive, ça s'apparente plus à « on a travaillé avec des techniciens, on vous donne des dossiers tout faits, et vous donnez votre avis* ».

S'il est évident que le caractère expérimental n'est pas, en soi, un gage de démocratie, l'inverse constitue par définition un empêchement du *politique*. Il me semble, sans trop déformer les propos tenus par Didier Guillaume, qu'il n'entend pas expérimenter dans le but même de créer du conflit ; il estime plutôt que ce temps pris a des vertus en terme de gestion locale : « *ce temps pour moi n'est pas perdu ; parce qu'il est garant derrière d'un meilleur fonctionnement, d'une adhésion et ça évite un certain nombre de problèmes après.* ». Pour autant, il sait que ces débordements sont envisageables, qu'ils font partie des temps de démocratie. Il sait en outre que ce renouvellement incessant des pratiques est une activité chronophage : sans volonté politique forte, ce temps ne serait

1 Entretien réalisé avec Didier Guillaume, le 25 juin 2013

pas pris.

2.1.3. Les alternatifs-institués : un changement d'objectifs du fait d'une moindre institutionnalisation ?

Des démarches plus expérimentales encore voient le jour, dans un rapport différent avec l'institution : ces démarches sont portées par des collectifs et des associations qui, depuis une posture plus marquée de militants et d'alternatifs, sont amenés à répondre à des commandes publiques de mise en place de démarches participatives. C'est notamment le cas des Arpenteurs, de Grenoble, ou des Robins des Villes, de Lyon. La démarche proposée par les Arpenteurs, à Montreuil, et nommée « La Fabrique des Hauts-de-Montreuil », fait partie de ces quelques tentatives de démocratie participative qui oscillent entre institution et alternative. Il faudrait un temps bien plus long que celui d'un mémoire pour évoquer les marges de manœuvre et les limites de ces acteurs « alternatifs-institués » en termes de démocratisation ; cependant il est possible de noter des différences évidentes dans la façon même de mettre en place leurs démarches.

Tous les mois environ, l'association réunit les habitants volontaires au sein d'un « conseil de Fabrique ». C'est ce dernier qui prévoit et envisage les démarches de participation, ce qui signifie que la mise en place des démarches est elle-même participative. Ce changement est potentiellement porteur : en devenant des acteurs engagés, les habitants gagnent des marges de manœuvre qui leur permettent de s'investir, non pas comme partenaires, mais comme citoyens à part entière : et, de fait, les conflits sont beaucoup plus fréquents au sein de ces conseils que dans des démarches portées par les collectivités elles-mêmes.

Par ailleurs, les Arpenteurs *via* leur « Fabrique » proposent un accompagnement de démarches remontantes, et participent de la constitution de collectifs qui peuvent peser de manière plus autonome comme contre-pouvoirs potentiels. C'est le cas du collectif « Le béton de la colère », identifié comme un « groupe d'initiative citoyenne », qui trouve avec la Fabrique un lieu de rassemblement et de débat avec les acteurs locaux. Cette démarche, qui s'écarte d'une logique classique de « droit à la participation », constitue un travail en amont de toute forme de concertation, sur la question essentielle de la constitution de rapports de force entre habitants et élus. Or, c'est dans la constitution de ces rapports de force qu'est rendue visible l'opération

d'interruption *politique* du gouvernement classique ; ces rapports de force sont la démonstration concrète du litige entre le registre de l'égalité émanant de la souveraineté populaire et les différentes légitimités pré-constituées par ce même gouvernement.

Ces quelques exemples démontrent que l'exigence de l'expérimentation constitue un indépassable de la démocratie. C'est d'ailleurs cette particularité qui fait que ces démarches se démarquent de la majorité des participations institutionnelles, qui tout au contraire tentent d'appliquer des méthodes « qui marchent » : on peut notamment penser à une partie des agences d'urbanisme qui proposent leur services aux collectivités pour la mise en place de la participation. Dans ces cas là, les objectifs démocratiques tendent à être mis de côté dans la formulation même des commandes et de leurs réponses, tandis que la communication et l'utilisation de méthodes pré-établies constituent un empêchement radical de *la politique*.

Si le caractère expérimental est une condition d'émergence de la *politique*, qu'il semble important d'exposer et de défendre, il ne se suffit pas à lui même. Il s'agit plutôt d'une première pierre, d'une condition. A partir de là, de nombreux facteurs viennent travailler les démarches participatives : on peut penser à la reproduction des rapports de force entre élus et citoyens, qui s'observe à travers la présence et la légitimation de l'institution, tandis que les participants sont cadrés dans leurs possibilités de parole ; en définitive, l'observation se porte sur la capacité, ou non, de ces démarches expérimentales à discuter, mettre en mouvement les postures des élus, des techniciens, mais aussi les places accordées aux participants.

2.2. Présence et légitimation de l'institution

Le rapport entre les démarches participatives et les élus, représentants des institutions, est complexe et mérite de s'y attarder. Par ailleurs, dans les discours, la légitimité des élus et celles des techniciens constitue bien souvent un empêchement de la parole démocratique qu'il s'agit également de mettre en perspective.

2.2.1. Une trop grande présence physique de l'institution ?

La première réalité observable dans toute démarche institutionnelle est la présence des élus ;

on pourrait même parler d'une omniprésence, tant l'élu tend à se situer au centre de la démarche, comme sujet, en lieu et place de l'habitant. Que ce soit concrètement inscrit aux ordres du jour (à l'image du conseil de quartier Nation–Alexandre Dumas), ou largement acté dans les faits (à la « Fabrique des Hauts-de-Montreuil »), le format de discussion de type questions-réponses semble inévitable. Il permet à l'élu de garder la main sur les débats.

Cependant, l'observation montre que c'est aussi parce que les participants attendent ce type de débats que ce dernier prend cette tournure : lorsque, dans le conseil de quartier Nation–Alexandre Dumas, la discussion prend – exceptionnellement – la tournure du conflit, cette situation agace non seulement l'élu, qui se retrouve à devoir débattre et non à donner une réponse à une question, mais également parfois les autres habitants qui semblent s'indigner de la témérité de l'interlocuteur, signe que le jacobinisme est une forme de gouvernement bien ancrée dans les mentalités.

Cette réalité m'est rappelée par François Vauglin lorsqu'il développe les différentes phases de mise en place du conseil, en m'expliquant que pendant un temps, il s'asseyait comme tout le monde dans l'assemblée des participants, et qu'il n'intervenait que lorsque cela lui semblait nécessaire. Le problème est que, face à une centaine de personnes, une animation bénévole, même de bonne volonté, aura du mal à gérer les débats, mais aussi et surtout que les gens venus participer attendent une présence de l'élu : *« Dans l'imaginaire collectif, le conseil de quartier, c'est quand même un truc qui est plus ou moins dans le contexte institutionnel, municipal – et d'ailleurs les conseils de quartier revendiquent cette institutionnalisation municipale, c'est une forme de reconnaissance.[...] Donc j'entends la critique qui dit qu'il faut pas que les élus soient présents, il faut pas qu'ils s'expriment, des fois c'est juste pas possible de pas le faire ; et ça répond aussi à une demande des gens »*.

Cependant, la démocratie participative comme pratique démocratique n'est pas intéressée par la question du rapprochement, ou de la distance, entre élus et citoyens. Les moments démocratiques émergeront potentiellement de la même manière avec une présence forte d'élus ou leur absence relative, justement parce que celle-ci ne sera jamais totale, dans le cadre de démarches portées (ou financées) par l'institution. François Vauglin le souligne à juste titre, une démarche de participation descendante, ne peut pas être sur le mode de l'autogestion. Il y a un rapport de forces institué du fait même que la démarche émerge d' « en haut ». Il est possible de dépasser cette limite, nous le verrons dans un second temps. Mais, en restant dans les cadres donnés de la participation

institutionnelle, les marges de manœuvre peuvent exister. Le véritable problème se situe dans l'utilisation que va faire l'élu de cette place qui sera dans tous les cas, physiquement ou symboliquement, centrale.

Rappelons d'ailleurs que c'est l'objectif anti-démocratique de la gouvernance qui est susceptible de positionner le participant comme acteur relativement autonome, dans un certain mode de gestion que l'on pourrait qualifier d' « anarchisme de droite ». Dans ce modèle, la figure symbolique de l'élu comme garant de l'intérêt général – et donc d'un possible questionnement vis-à-vis de ce que signifie cet intérêt général – disparaît au profit de l'idée d'une horizontalité des rapports, dans des échanges entre « partenaires », dans lequel le participant est amené, au même titre que d'autres acteurs, privés ou publics, à travailler à des objectifs sur lesquels aucun ne dispose de prise réelle. La logique *politique* constitue une interruption de la logique *policrière* : le modèle de la gouvernance, en cachant les objectifs poursuivis et leur caractère profondément inégalitaire, peut permettre la fiction consensuelle de l'égalité entre tous les acteurs.

Nous pouvons profiter de cette précision pour émettre une critique d'une logique, fortement ancrée dans les regards portés sur la participation, qui consiste à séparer les bonnes formes de participation des mauvaises en fonction du degré de rapprochement des citoyens à la décision, sous la forme de gradients, ou d'échelles, de la participation. On partirait de l'information honnie pour arriver à une utopie de la co-production rêvée. La qualité de la citoyenneté ne se juge pas au degré d'inclusion dans le processus de prise de décision, mais dans la capacité offerte ou arrachée à voir, comprendre, et travailler les postures héritées, l'ordonnement du monde tel qu'il est. La qualité de la citoyenneté se remarque dans tous les pas de côté qu'elle réalise vis-à-vis de ce qu'on attend d'elle. Dans ce cadre, une co-production de projet, dans un modèle de partenariat, peut masquer à la fois les objectifs du projet et les rapports de force en présence ; à l'inverse, une information honnête – objectif qui me semble bien plus utopique, et donc bien plus désirable, que celui de la coproduction – sur les tenants et aboutissants d'un projet peut permettre la critique de celui-ci, et, *in fine*, favoriser l'émergence du conflit là où une co-production bien pensée peut permettre de l'éviter totalement.

Ainsi, on le voit, ce n'est pas tant la présence de l'élu qui pose problème au sein des démarches institutionnelles de démocratie participative, mais bien plus ce qu'il fait de cette position. Entre conflit et consensus, entre accaparement de l'intérêt général et mise en débat de ce dernier, la position de l'élu vis-à-vis du participant, la légitimité qu'il s'accorde et celle qu'il concède à ce

dernier, voilà une question qui semble nous rapprocher de la problématique *politique* de la démocratie participative institutionnelle.

Dans ce cadre, on ne peut que constater un relative blocage des élus qui développent une double posture qui empêche le *politique* : celle de garant de l'intérêt général, et celle de médiateur du consensus.

2.2.2. *L'intérêt général : blocage ou opportunité ?*

Prenons d'abord la question de l'intérêt général, qui est primordiale, on vient de la voir, dans la survie du *politique* face aux assauts de la démocratie consensuelle. Cet intérêt général n'est pas un horizon à atteindre, c'est un choix à effectuer entre différentes possibilités qui émanent de différentes configurations des rapports de force. L'intérêt général à été historiquement mis en balance entre le mouvement ouvrier et les libéraux, la lutte des classes luttant pour une reconfiguration perpétuelle de cet intérêt général. L'élu, dans ce cadre, en tant que représentant du peuple, ne pouvait faire fi de ces revendications ; la vraie question qui se pose, aux lendemains de la disparition de la lutte des classes, est sur le choix réalisé : qui configure l'intérêt général, à partir de quelles priorités ? Ce flou permet l'accaparement de l'intérêt général que l'on observe à très grande échelle, où les intérêts communs de l'élite font se rapprocher politiciens et grandes fortunes mondiales ; la rhétorique de la globalisation et de l'interminable crise se chargeant de légitimer ce nouvel état de fait. Mais, localement ? Comment un élu local revendique-t-il cet intérêt ?

Précisons en premier lieu que la recherche de l'intérêt général constitue l'objectif affiché de François Vauglin et Didier Guillaume dans leur mission en tant qu'élus, et, par conséquent, dans leur rapport à la démocratie participative. Le premier nous rappelle que « *ça a toujours été ma façon de faire et je pense que tous les élus doivent faire ça, le seul guide qu'on a quand on est élu c'est la recherche de l'intérêt général* », tandis que le second, évoque l'idée d'un « intérêt collectif » dans la même lignée : « *Pour moi ce qui prime, c'est l'intérêt collectif pour le besoin à porter aux populations. Il faut toujours se dire ça lorsqu'on est dans une démarche politique : « ce que je porte, ça va permettre quoi et à qui ? »* ». La différence principale entre les deux élus est que, pour le premier, l'intérêt général est une prise de décision entre une somme d'intérêts contradictoires, et que pour le second l'intérêt collectif constitue une démarche politique, un choix à part entière.

L'intérêt général comme compromis dépasse les limites de la rhétorique du consensus, dans le sens où il acte le fait qu'on ne parviendra pas à satisfaire tout le monde, qu'un choix d'action publique, de projet urbain, sera nécessairement bénéfique à certaines personnes et pas à d'autres. Le compromis défend cependant l'idée qu'une connaissance large des intérêts particuliers permettra une décision d'autant plus bénéfique qu'elle aboutira à une sorte d'équilibre entre ces derniers. La question du choix politique en tant que tel est ainsi partiellement évitée. Ainsi, même si François Vauglin rappelle que « *l'intérêt général, c'est pas la simple addition, ou soustraction, des intérêts particuliers ; ça peut être un choix d'une solution contre une autre* », la logique du compromis prend une part importante dans la réflexion de l'élu, ce qui lui permet d'envisager la participation dans ce cadre.

Les sujets sur lesquels portent les dissensus à régler, les compromis à trouver, sont assez larges : l'habitant voulant dormir face à l'usager de bar voulant fumer une cigarette ; le jeune qui veut des « *murs d'expression* » et la grand-mère des « *murs propres* », en sont quelques exemples. Ce sont des sujets potentiellement *politiques*, dans le sens où ils peuvent révéler chacun de ces acteurs nommés comme capables de penser au delà de leur propre domaine de visibilité, d'interrompre la place qu'on lui a attribuée et à quoi on l'identifie : qu'est-ce-qu'un mur pour une mamie et pour un graffeur, qu'est-ce-que signifie cette identification de la mamie à une volonté de propreté des rues, etc... ? Or, et c'est là la limite principale à ce sujet de la démarche de François Vauglin, ce dernier continue à envisager la question des décisions locales à l'aune des « *besoins* » : « *une des vertus de ça [d'une participation réussie] c'est de pouvoir entendre qu'il y a d'autres personnes qui attendent d'autres choses, qui ont d'autres besoins, pour que, in fine, ils comprennent qu'il y a une synthèse à réaliser un moment donné entre ces besoins contradictoires* ». La synthèse entre intérêts particuliers n'est pas constitutive du *politique*, mais de son oubli au profit de la gestion locale, de proximité : le local ne serait donc pas une échelle *politique*.

La posture de Didier Guillaume face aux citoyens du conseil général du Val-de-Marne est différente. Les choix et orientations politiques peuvent émerger, ou pas, de démarches participatives, ils sont dans tous les cas des décisions qui dessinent des objectifs et des volontés qui dépassent le champ du compromis au présent, au profit d'une véritable vision d'un horizon futur. Cette mise en perspective historique est indispensable à l'émergence du *politique*. Sans elle, l'on reste dans le domaine figé du présent tel qu'il nous est donné à voir, on s'empêche un travail critique de ce présent, on s'empêche de voir ou de vouloir voir autre chose, bref, on ne peut s'émanciper.

Dans ce cadre nouveau de choix portés par des convictions politiques affichées, la participation revêt un autre intérêt : « *Ce n'est pas réinventer la politique, mais réinventer comment faire en sorte que les choix et orientations politiques soient mieux compris, mieux pris en compte par le citoyen, comment lui se les approprie* ». Cette posture est très ambiguë ; car, ici, tout dépend de l'honnêteté du décideur politique : s'agit-il d'afficher les décisions pour les mettre en débat, ou de persuader les citoyens-électeurs du bien-fondé des orientations choisies ? L'objectif de ré-élection, bien que difficile à aborder directement avec les élus, semble être, toujours, un point sur lequel se jouent de nombreux enjeux.

Cependant, et de la même manière, la question de ce qui peut être mis en débat ramène la discussion sur son seul aspect « cadre de vie ». Didier Guillaume vis-à-vis des procédures de participation, évoque un vrai souci d'honnêteté dans la volonté de préciser, en amont, ce qui peut être mis en débat de ce qui ne le peut pas. Or, bien souvent, c'est la question du cadre de vie qui est mis en débat. Ce qui ne l'est pas, ce sont des questionnements qui restent dans le registre d'autres acteurs, : le politicien et le technicien. C'est parce qu'on ôte à l'habitant sa légitimité *politique* dont l'élu envisage difficilement de devoir la partager, en plus d'une forme de légitimité *technique* que les urbanistes et autres techniciens conservent jalousement, que la démocratie est empêchée.

2.2.3. *Légitimités politiques et techniques*

Il va nous falloir donc tenter d'observer à quels moments ces légitimités s'imposent. La légitimité de l'élu au sein de ces démarches de participation s'observe généralement à un moment bien particulier de la discussion : lorsqu'il met fin aux discussions et aux potentiels débats. C'est à cet instant que l'on remarque cette supériorité du représentant sur les participants. On le remarque par ailleurs du fait que, même lorsqu'il y a un représentant chargé de la démarche, c'est tout de même bien plus souvent l'élu qui met un terme à ces discussions et débats.

Il le fait, généralement, à partir d'une forme de rhétorique du consensus apparent au sein de l'instance de participation : dans le cas du conseil de quartier Nation-Alexandre Dumas, cette orientation est très visible : « *On avance* », « *c'est une belle idée qu'il faudra développer* », « *il faut aborder les choses de façon positive* » etc... Cette technique permet de ré-affirmer la posture de l'élu comme défenseur de l'intérêt général. Si, dans son conseil de quartier, les débats portent sur l'intérêt général, c'est positif, il valide de ces quelques phrases de conclusion.

Le même schéma s'est reproduit lors de la première phase de concertation du conseil général du Val-de-Marne sur la restauration, le midi, dans les collèges. Cette démarche s'est réalisée après des journées de préparations : ateliers avec les professeurs, les collégiens et les cuisiniers, visites des techniciens et des élus dans les collèges et partage de repas avec les demi-pensionnaires, etc. On peut ajouter à cela une concertation internet qui consistait à proposer un espace pour les habitants qui souhaitaient s'exprimer sur ce sujet. Il en est ressorti des idées et des discussions très fructueuses, néanmoins on a pu remarquer ces tentatives d'évitement du conflit par ce type de phrases cités plus haut : de cette manière, l'élu, de part sa « compétence politique », garde la main sur les débats. Je ne peux malheureusement ici m'attarder sur cette analyse de la concertation menée par le conseil général, puisque cette réunion publique consistait en une toute première phase de concertation, qui continuera sous d'autres formes au cours de l'année.

En cas de contentieux irrémédiables entre la volonté habitante et la volonté de l'institution, c'est l'argument technique qui prend le pas. Le problème ne se situe jamais dans une non-volonté de la mairie de mettre en place des aménagements, de répondre à des indignations, mais dans la possibilité technique et/ou financière de le faire. Or les services techniques constituent les grands absents du conseil de quartier de Nation-Alexandre Dumas ; en effet, les conseillers municipaux ne sont pas issus des services techniques, et s'appuient ainsi sur l'argument technique comme d'un indépassable. En témoigne cette phrase, définitive, lors d'un des débats sur un aménagement d'une chaussée : « *écoute, t'es pas technicien, moi non plus...* ». L'argument technique permet de se dédouaner d'explications potentiellement plus conflictuelles, sur les priorités de la mairie en termes de financements par exemple. Les habitants n'ont pas la capacité de s'opposer à ces arguments, d'autant plus que leurs interlocuteurs ne sont pas plus capables qu'eux de soutenir un débat technique. Ainsi, des débats plus houleux sont évités par la mairie.

L'exemple de la concertation autour du zonage du secteur des Murs-à-Pêches, dans les Hauts-de-Montreuil, à la « Fabrique », témoigne de cette même difficulté à allier démocratie et technique. En effet, les Arpenteurs, voulant pousser la concertation jusqu'au bout, ont décidé de proposer un travail participatif autour des Murs-à-pêches. Malheureusement, la complexité technique du sujet a rendu la mission relativement contre-productive : plutôt que d'ouvrir le champ de la technique aux profanes, elle a surtout ouvert à des débats entre techniciens de la mairie, et techniciens-citoyens (membres d'associations, urbanistes ou architectes venus en tant qu'habitants du quartier, etc...). Beaucoup ont avoué s'être perdus dans le méandre des discussions techniques

auxquelles ils ne comprenaient pas grand chose.

L'impossibilité démocratique du fait de la complexité de l'action publique est-elle un indépassable ? Nous y reviendrons ; toujours est-il que les pistes sont aujourd'hui brouillées entre technique et politique. Dans le cas des Murs-à-Pâches, le travail en profondeur des Apprenants sur le sujet du zonage se fait à partir du postulat que la décision politique est réellement prise au moment de la planification urbaine : or, ce sont deux processus *a priori* disjoints. C'est par ailleurs un des problèmes majeurs de l'urbanisme aujourd'hui : du fait des processus de décentralisation qui ont donné aux collectivités la souveraineté sur la question de l'urbanisme, les techniciens se retrouvent à discuter de politiques urbaines avec des élus qui ne maîtrisent souvent pas les sujets ; s'ajoute à cela le fait que, aujourd'hui, les processus même de l'urbanisme (réalisation de documents d'urbanisme type Plan Local d'Urbanisme, ou maîtrises d'ouvrage) renferment en réalité des choix politiques conséquents¹.

L'enjeu est donc de remettre en question l'aspect proprement *politique* de l'activité technique, et non pas généralement la division sociale du travail qui fait qu'on ne puisse pas tous maîtriser tous les outils techniques à notre disposition². En quoi le technicien est-il légitime sur les questions *politiques* liées à l'urbanisme ? Le travail, dès lors, doit être réalisé plus en amont pour être fructueux. On en a déjà vu certaines limites, qu'il va falloir accompagner d'un questionnement sur la vision du participant à proprement parler.

2.3. Le « bon citoyen » : caractérisations de la posture accordée à l'habitant

Cette question de la posture habitante a déjà été largement abordée théoriquement, en première partie. Nous en avons conclu que deux moyens permettaient de catégoriser l'habitant comme autre chose que le *demos*. En effet, en tant que partenaire à l'élaboration des politiques publiques, il peut aider l'institution de deux manières : en mettant en avant ses intérêts propres liés à son expertise du quotidien, et en proposant de nouvelles idées dans le cadre de la ville créative.

1 Pour une analyse fine de l'aspect politique de la technique urbanistique, voir l'ouvrage de Lascoumes et Le Galès, *Gouverner par les instruments*, (Presses de Sciences Po, 2005, 370p), et plus particulièrement son introduction.

2 Quoique cette remarque constitue la base d'un livre majeur de philosophie politique : *La convivialité* de Ivan Illich

2.3.1. Le « bon citoyen », acteur du compromis, expert d'usage

Attendre quelque chose de particulier de la part des participants est problématique au regard de la vision de la démocratie abordée en première partie. La manière qu'ont les élus de présenter le participant idéal en dit long sur leurs propres objectifs vis-à-vis de ce type de démarches. Si nous avons déjà, au gré du développement, abordé certaines visions des élus face aux habitants, il est temps ici de les regrouper et les résumer.

Si les vertus du conflit sont revendiquées, notamment par François Vauglin lorsqu'il explique s'attendre à des discussions entre des intérêts contradictoires, ceux-ci sont, on l'a vu, cantonnés à des domaines du cadre de vie. On peut dégager deux visions de conflit, qui répondent en grande partie à la dialectique posée dans la première partie : un conflit producteur de politique, révélateur (et producteur) de *mésentente* ; un conflit permettant l'amélioration du climat local, de la gestion de proximité ; autrement dit, des intérêts individuels qui entrent, à un moment donné, en conflit dans l'espace public et qui doivent être gérés comme tels.

Dans ce cadre, la posture accordée à l'habitant répond parfaitement à la réduction de l'intérêt général à un simple travail sur la quotidienneté des usages et des pratiques. Ce qui nous ramène à cette idée qu'un participant catégorisé comme riverain, ou usager, ne pourra parler qu'en tant que tel : son domaine de visibilité (ses usages, sa proximité) renvoie à un registre de langage bien spécifique. Le dépassement de cette posture est la condition première de la démocratie, et est pourtant totalement évitée par les élus : François Vauglin attend des habitants qu'ils s'expriment sur le registre suivant : « *dire ce qu'ils pensent, ce qu'ils souhaitent, et accepter le fait que ce qu'ils représentent est un intérêt particulier qui ne correspond pas forcément à l'intérêt général [...] Une parole de quelqu'un qui ne représente que lui-même !* ». L'intérêt d'une démarche de démocratie participative telle qu'un conseil de quartier serait ainsi de travailler, avec les concernés, les « demandes contradictoires » d'utilisation de l'espace public. Selon un système simple : « *chacun doit exprimer son point de vue de la manière la plus brute, la plus directe possible, et ensuite aux élus de prendre leurs responsabilités !* ».

Si on ne peut lui enlever le fait que l'élu a effectivement des responsabilités à prendre, le fait d'exiger du « bon citoyen » qu'il exprime son point de vue, son intérêt personnel, lui empêche

totallement d'effectuer ce travail d'émancipation nécessaire à l'émergence d'une parole politique. Ce citoyen est, dès lors, un outil de l'élaboration d'un meilleur compromis possible.

On pourrait envisager la question autrement, à partir de la mise en avant de certains savoirs, certaines expertises propres aux citoyens. C'est notamment le cas de Didier Guillaume, qui nous explique que l'habitant, dans la mesure du possible, est pourvoyeur d'une forme d'expertise locale : « *leurs propositions et leurs expertises, expertises peut-être pas professionnelles mais en tout cas expertises d'usages, de vie, qui peut avoir tout autant de valeur que l'expertise technique* ». Cette posture accordée, si elle ne résume pas l'habitant à l'impossibilité de disposer d'une parole qui pèse dans le débat au delà de ses intérêts personnels bruts, est tout autant destructrice du politique.

De fait, la défense d'un intérêt à mobiliser des « savoirs citoyens » se situe concrètement dans une double négation de la *politique* : d'abord, elle intègre la logique consensuelle qui donne à penser que la multiplication des savoirs mobilisés dans une décision de projet urbain (par exemple) rendra ce projet de meilleure qualité. Cette présupposition empêche totalement de penser la question centrale qui est celle de l'objectif – et des rapports de forces inhérents au choix de cet objectif. Ensuite, elle repousse la logique *égalitaire* qui dit que c'est justement dans la revendication d'une absence totale de titres à gouverner, c'est à dire ici de savoirs ou d'expertises particulières, que se situe le potentiel démocratique. Bref, elle accepte le jeu de la *police* en actant une vision basée sur l'inégalité, qui, seule, lui permet de revendiquer certaines « qualités », certains champs de compétences, des habitants qu'il s'agirait de prendre en considération.

2.3.2. Les dangers de la « ville créative » : un empowerment à sens unique

Une autre posture habitante que celle du « bon citoyen » ou de l'expert d'usage est évoquée par les élus : celle du participant comme force de proposition. Proposer de nouvelles idées semble *a priori* être une démarche suffisamment ouverte pour permettre l'émergence de paroles *politiques*. Cependant, nous allons voir que pouvoir proposer ne signifie pas s'émanciper, et que c'est dans la confusion entre ces deux termes que la démocratie participative est parfois assimilée à de la démocratie.

Les élus sont tous deux, dans le discours, très portés sur le fait de considérer le citoyen comme force de proposition : François Vauglin nous rappelle qu'ils avaient proposés à des enfants

d'imaginer le devenir de leur parc, dans le XI^e arrondissement, et résume son ressenti à ce niveau : « *C'est un autre regard, et puis les enfants en général nous on les entend pas ! Il y a des choses un peu farfelues, mais c'est intéressant,* ». Un autre regard : l'idée semble aller de pair avec cette volonté de décentrer le regard pour voir émerger des discussions politiques que j'évoquais en première partie. De la même manière, Didier Guillaume nous dit « *Qu'est-ce-qui empêche qu'ils [les citoyens] puissent faire part de leurs propositions ?* ». Au delà de la question de l'expertise, on remarque que l'inventivité du tout-à-chacun est largement revendiquée.

Cette inventivité répond tout à fait à la thématique très actuelle de la « ville créative ». Michèle Collin et Thierry Beaudoin, dans un article intitulé « Faire métropole par la démocratie » (Collin, Baudouin, 2013), témoignent d'un même enthousiasme, qui constitue, selon eux, un fait nouveau : « *Le fait nouveau d'une société cognitive est que sa puissance se situe prioritairement aujourd'hui dans sa vie démocratique, c'est-à-dire ses propres capacités de mobilisation des potentialités de créativité de ses habitants* » (Ibid, p1). Un investissement habitant qui permettrait de renforcer *in fine* la productivité de la ville. On l'a vu, démocratisation et injonction à la productivité ne font pas nécessairement bon ménage. Or, il semble ici que dans des pays comme la France, les États « *soumettent pareillement leurs cités à un gouvernement resté étroitement centralisé qui bloque à la fois leurs initiatives et leurs positionnements dans les échanges mondiaux* » (Ibid, p2) S'il est vrai que l'État central est un frein à l'innovation et à la créativité des métropoles, et que la participation pourrait permettre de dépasser ce frein, nous nous situons pourtant ici clairement dans une démarche anti-démocratique.

Parce que dans ce cas, la créativité, l'inventivité des citoyens est soumise à l'injonction économique : l'initiative habitante, l'idée nouvelle, sont bonnes en tant qu'elles permettent une plus-value quelconque. Comment pourrait-il en être autrement dans le registre des métropoles mondialisées où la contrainte économique est si présente ?

A travers cette idée de la ville créative, le concept d'émancipation ne semble pourtant jamais très loin : ne s'agit-il pas, à travers la mise en marche des idées et des initiatives de chacun, de reconstituer un monde commun ? Or, ici, ce monde commun est soumis à l'injonction néo-libérale. Il est déjà pré-constitué : l'inventivité, les idées du tout un chacun, son intelligence en somme, secondent l'injonction économique. Nous aurions ici affaire, dès lors, à une sorte d'avatar néolibéral du concept d'émancipation, qui ne produit du commun qu'à condition que ce commun corresponde aux critères économiques... Comme le souligne Rancière : « *L'intelligence collective produite par*

un système de domination n'est jamais que l'intelligence de ce système » (Rancière, 2005, p 106).

Nous avons repéré trois façons de catégoriser l'habitant : comme rapporteur direct de ses besoins et intérêts personnels, comme expert de son quotidien ou de ses usages, et enfin comme producteur d'initiatives et d'idées nouvelles : dans les trois cas, cette caractérisation l'oblige à former son apport au débat dans le cadre de l'obligation néo-libérale de consensus. S'il est évident qu'au sein même des démarches, il sera amené à dépasser ces postures (d'où le « *on ne sait pas trop où on va* » de Dider Guillaume), celles-ci constituent un frein important à l'émergence de moments démocratiques. Le « bon citoyen », est celui qui, *in fine*, apporte un « bon » intérêt personnel, une « bonne » expertise ou une « bonne » initiative : le danger actuel que courent nos sociétés démocratiques est que le « bon » se juge aujourd'hui au regard de son utilité pour l'économie, et que cette réalité traverse largement tous les domaines de la société : depuis le privé jusqu'au public, facultés et hôpitaux compris, et, on l'a vu, également largement dans les enceintes participatives.

C'est ce combat démocratique, souvent véritable impensé des démarches participatives, qui doit selon moi prioritairement être mené auprès des acteurs militants de la participation : à quel point les postures accordées à l'habitant lui empêchent d'exprimer une parole d'une part, ou restreignent cette parole à son caractère « utile », c'est à dire a-politique, d'autre part.

Nous avons ici abordé plusieurs limites et conditions de ce que l'on peut considérer comme relevant du possible démocratique au cœur des démarches institutionnelles. En filigrane sont pourtant apparues des limites auxquelles nous n'avons pas pu donner de réponse définitive : la question, financière et économique, de l'échelle des projets et des politiques publiques, et celle du rapport entre participation et élections représentatives, c'est à dire des enjeux politiques de la participation.

3. Face aux indépassables enjeux économiques et politiques, pour une démocratie sans enjeux

Sortons désormais de la question de l'attribution des places à chacun des acteurs de la participation, pour aborder celle des contraintes à la participation elle-même : ce « *nécessaire cadrage* » dont parle Didier Guillaume. Nous l'avons vu, celui-ci est motivé en partie par la volonté de l'élu, qu'elle soit légitime ou non, de garder la main sur les tenants et aboutissants des débats.

Cependant, une autre source constitue une contrainte participative majeure, un indépassable catégorique des démarches de participation : les enjeux, particulièrement les enjeux économiques, derrière les actions publiques et les projets mis en débat. La nécessité de faire participer les citoyens sur des projets et actions publiques d'ampleur repose sur un double principe sur lequel il va falloir revenir : d'une part il serait possible et souhaitable de réaliser des démarches participatives sur des objets déjà en grande partie décidés ; d'autre part, une participation sur autre chose que des objets d'ampleur ne sert à rien. Après avoir effectué une critique de l'aspect apolitique du premier de ces principes, nous verrons en quoi le second repose sur une certaine vision réductrice du local comme échelle apolitique. Puis, l'observation de démarches alternatives nous permettra de conclure sur une question centrale : qu'est-ce-qu'une démocratie « sans enjeux » ?

3.1. Le blocage principal de la démocratie participative : budgets et autres enjeux

Les deux entretiens réalisés, mais également par un regard sur les instances institutionnelles de participation nous permettent de constater que la question du budget municipal ou départemental constitue un problème qui prime sur celui de la participation.

L'antériorité de la question financière sur celle de la participation est facilement compréhensible : la division sociale du travail ayant permis l'émergence des métiers de l'administration publique qui s'occupent d'organiser les politiques publiques. On entrevoit ici cette

la fameuse différence entre la liberté des anciens et celle des modernes de Benjamin Constant : le temps de questionnement et de décision sur le devenir de la communauté est un temps trop long pour pouvoir être complémentaire à celui d'une vie quotidienne d'homme « moderne ». Or, ce temps long est largement occupé par le problème de l'attribution des budgets : comment permettre une participation sur un sujet dont la complexité est telle qu'elle suppose l'existence de métiers – dont celui d'homme politique, dédiés à son traitement ?

Tout l'intérêt de la philosophie de Jacques Rancière appliquée à notre sujet ce tient dans cet entre-deux : l'objectif démocratique prôné par Rancière n'est pas celui d'une radicale réappropriation des pouvoirs au profit d'une forme autogérée de souveraineté populaire ; pour autant elle ne se situe pas non plus dans un soutien aveugle au système oligarchique en place. Comment, dès lors, penser la division du travail, entre une utopique réappropriation collective et une spécialisation toujours plus poussée ? C'est tout l'enjeu du terme de *politique* : la *politique* est un rappel, une *interruption* de la logique *policrière* consistant à faire passer la technique des experts avant la décision des souverains.

Cette question, traverse toutes les démarches participatives institutionnelles ; c'est sur ce sujet que nous engagerons la présente partie.

3.1.1. *Quelle participation pour un budget déjà voté ?*

Le mardi 19 juin, à 19H, les habitants du secteur Nation–Alexandre Dumas du XI^e arrondissement sont de nouveau invités à un conseil de quartier. Au cœur de l'ordre du jour, le réaménagement du 69 boulevard Charonne, ancienne emprise industrielle d'une superficie de 8000m². Plusieurs étapes de concertation ont déjà eu lieu, à travers la constitution d'un comité de suivi local et la diffusion de questionnaires, entre autres démarches. En parallèle, la mairie réalise un appel d'offres.

Le choix définitif sera porté sur une récupération privée, une cession du bâtiment. François Vauglin justifie ce choix devant les habitants : « *Dans l'Etat actuel des finances de la ville... ce n'est pas possible de faire du culturel public* ». Nous sommes ici face à un exemple typique d'une problématique plus générale de financement public : les villes doivent trouver de nouveaux moyens de se financer de manière autonome, c'est-à-dire, pour être plus précis, elles doivent ouvrir des

partenariats avec des acteurs privés. Ce choix politique global ne peut être mis en débat à l'échelle locale du quartier : il semble évident que les habitants auraient eux opté pour une récupération publique du bâtiment. C'est parce que ces derniers n'ont pas de visibilité globale sur le budget de la municipalité qu'ils peuvent difficilement avoir un regard sur l'attribution des deniers publics.

Or, et c'est là que la démocratie participative pose problème, c'est bien dans ce type de décisions que s'exprime le caractère politique des choix municipaux. Que reste-t-il ? La possibilité de jouer sur le « cadre de vie », c'est-à-dire sur les conséquences de ces choix, et ainsi de réduire l'individu-citoyen à son statut de riverain, d'usager. C'est en ce sens que l'on peut percevoir l'agacement de François Vauglin lorsque je lui pose la question de la décision : *« Qui décide... à un moment donné, le budget il est voté par le conseil de Paris, et s'il y a pas les ronds, il y a pas le projet ! Si on leur explique ça, ils disent « bah oui mais donc du coup ça sert à rien ». Bah non ! Ça sert pas à rien ! [...] dire « qui décide », c'est stériliser le débat par avance ! L'enjeu n'est pas là : d'abord il faut que les gens bossent bien. »*.

Les mêmes problématiques sont exprimées par Didier Guillaume lorsque l'on évoque la question d'une réelle participation sur des projets d'ampleur comme le futur tramway Paris-Orly sur la route départementale 5. Selon lui, le problème est d'abord de devoir faire avec des acteurs dont la culture de la participation n'est pas très développée, comme le STIF¹ : *« Il y a un travail qui peut s'opérer mais c'est vrai que lorsqu'on est en face d'une grosse institution comme le STIF c'est un peu compliqué. Déjà, dans la phase préliminaire à l'étude, même les stations sont positionnées à 10m près. Donc, quelle est la phase réellement de consultation possible, d'élaboration collective à travers des ateliers citoyens, avec les habitants des quartiers qui vont être impactés par les travaux par exemple ? »*.

Cependant, au delà du problème des acteurs en présence, le fait est que, sur la question des transports notamment, les collectivités doivent réaliser un travail de mise en place de schémas de financement et de prospectives, monter des dossiers techniques et faire appel à des techniciens pour apprécier les différentes possibilités de tracé... tout ce soutien technique (et financier) constitue la condition de fonctionnement de transports publics novateurs et de grande échelle. La capacité de l'être humain à réaliser et à faire fonctionner un tram découle de la division du travail, la mise en place de transports en commun dans des zones aussi denses que la région île de France découle de la division du travail, la possibilité de financer des projets à des sommes aussi élevées découle de la

1 Syndicat des transports d'Île-de-France

division du travail : imaginer un processus de participation du début à la fin du projet serait ainsi un leurre.

Que reste-t-il ? La possibilité d'ouvrir le débat sur quelques aspects. Ici, ce sera sur l'opportunité d'une station supplémentaire. Et l'on remarque encore une fois la primauté de la technique sur la décision démocratique : « *J'ai un technicien qui travaille à élaborer la démarche de concertation autour du Televal ; par exemple, je sais qu'ils ont déterminé, déjà, des axes sur lesquels les usagers pourraient intervenir. Une station en plus ou pas, parce qu'il y a cette porte qui est ouverte...* ». La porte est rendue ouverte par une observation technique scrupuleuse ; autrement dit, en termes de possibilités techniques et financières, cette station n'aurait pas un impact fondamental sur l'opportunité du projet.

Au delà des acteurs en présence, ou encore de la caractérisation des participants, ce sont donc les limites techniques et financières qui, les premières, empêchent la mise en débat politique des projets. C'est dans ce sens que la participation autour de la restauration des collégiens est potentiellement plus démocratique que celle sur le « TeleVal » : dans les deux cas, les acteurs sont de part et d'autre nombreux, de secteurs différents, et avec des volontés et des objectifs distincts voire contradictoires. Cependant, on a d'un côté la possibilité d'une réappropriation collective partielle de l'outil technique (d'où viennent les produits que mangent les collégiens, quelles filières pour les acheminer, comment penser les horaires de passage, etc...) ainsi qu'une volonté du conseil général de ne pas penser *a priori* un budget prévisionnel, en partant du principe que ce serait fermer les portes à la discussion publique ; de l'autre, une réappropriation rendue très compliquée par la complexité même du projet, de ses tenants et aboutissants, et un financement qui rend obligatoire une décision de budget autonome vis-à-vis d'une possible participation. La différence entre une démocratie participative potentiellement *politique* ou non se fait aussi sur ces questions là.

3.1.2. Complexité et démocratie participative : sortir d'une pensée par le projet

Est-ce à dire que la complexité d'une décision rend la démocratie participative impossible ? Poser la question en ces termes revient à fausser le débat. Nous l'avons déjà évoqué, en première partie du présent mémoire, lorsque nous abordions la question du *populisme* de Jacques Rancière. Aborder la question par sa complexité c'est acter une distinction entre tenants de la connaissance scientifique, ou de quelque expertise, et ignorants. Distinction qui s'avère légitime sur une capacité

à penser la science, mais qui laisse dubitatif sur celle à penser le monde commun. Ce que nous venons de questionner vis-à-vis de la complexité d'un tram, on pourrait le reprendre vis-à-vis de la complexité des enjeux économiques mondiaux. On assiste ici à une privation de la décision politique au profit d'une forme de « technocratie », qui consiste en un inversement des systèmes de pensée que l'on avait vu venir lors de notre première partie, inversement qui constitue la base de la rhétorique néo-libérale : le choix politique devient dépendant de la technique, il doit s'adapter à cette dernière, et le champ des possibles se restreint à cette réalité. Or, la technique en elle-même contient des choix politiques ; pour reprendre le raisonnement de Rancière et l'appliquer à notre question sur le Tram : que la construction et le fonctionnement du TeleVal ait ses lois, relevant d'une mathématique savante, on l'admet volontiers. Mais que le TeleVal soit un projet inéluctable auquel il est vain de s'opposer, cela n'est plus affaire de science mais de foi. Cela nous permet de revenir à l'enjeu politique premier du TeleVal : son opportunité. Le choix de réaliser, ou non, un tram allant de Paris jusqu'à Orly est un choix pouvant être mis en débat. C'est même, politiquement, le principal objet de débat.

Le dépassement de la complexité se fait par la mise en débat des choix politiques préalables à cette complexité. Nous revenons dès lors à notre séparation entre démocratisation et apolitisme : un débat participatif sur des projets déjà actés n'est pas un débat démocratique. En effet, la participation sur l'opportunité et le nom d'une station d'un tram, sur l'utilisation du toit d'un centre commercial, sur la forme du toit des Halles... actent la logique inégalitaire : personne ne pourra comprendre le choix politique, si ce n'est à le retarder, mais il ne faut pas laisser de côté les habitants, car ce sont eux qui constituent une partie de la légitimité de l'élu ; et l'on retombe dans les objectifs apolitiques de la participation : la gestion locale de proximité, la gouvernance, la re-légitimation des pouvoirs en place.

Nous revenons donc ici à la question politique centrale, derrière le masque de fumée de la complexité, qui est celui des enjeux réels, et notamment budgétaires, de fonctionnement et d'investissements d'une collectivité à relative grande échelle ; or, à ces niveaux de décision, les enjeux politiques et économiques semblent être trop importants et trop risqués, électoralement parlant, pour que leurs aspects réellement *politiques* puisse être mis en débat. La participation peut alors servir aux acteurs en place, peut même *in fine* aboutir à des meilleurs choix, cependant elle n'est pas un outil de démocratisation.

Le local lui, comme échelle de vie et de vécu quotidien, apparaît comme condamné à être

une échelle apolitique. En effet, il semble en définitive que les *vraies* décisions politiques se prennent à des échelles où les enjeux sont trop importants pour que des démarches de participation réellement démocratiques puissent être mises en place ; et, la descente au niveau du local constitue en une mise en application de directives globales. Cette séparation entre le global, politique, et le local, apolitique – on parle alors de « cadre de vie » - est déterminante au moment de penser la démocratie participative. Ainsi, il nous semble nécessaire ici de poser expressément la question du local comme échelle politique.

3.1.3. Le local est-il une échelle politique ? Pour une démocratie sans enjeux

Cette conception du local comme négatif, en creux, du national, répond très exactement à la séparation entre l'habitant et le citoyen : le premier est capable de produire une expertise, de donner son avis basé sur son intérêt propre, mais ne peut penser le collectif et le commun, tandis que le second peut et doit penser le collectif et le commun en tâchant d'omettre ses intérêts personnels et locaux : la capacité d' « abstraction », c'est-à-dire la capacité politique, serait réservée au citoyen désincarné. Le local *est* l'échelle de l'habitant : c'est à dire que la caractérisation du local comme cadre de vie renvoie à la caractérisation de l'habitant comme sujet apolitique.

Or, il s'avère que le local est également une échelle politique, ce n'est pas qu'un réceptacle de décisions venues d' « en haut ». Ce n'est d'ailleurs pas non plus, comme aimeraient nous le faire croire les partisans de la gouvernance, une échelle totalement horizontale où la meilleure décision est celle qui sera prise grâce au consensus rationnel le plus fin, le plus efficace, autrement dit le plus rentable. C'est une échelle depuis laquelle se constitue la relation au collectif, dans son sens premier de la rencontre avec l'autre, de la reconnaissance de cet autre, et de la reconnaissance du fait d'être dans une même structure, un même monde commun que cet autre, avec qui il va falloir non pas cohabiter, mais penser ce commun et son devenir. L'abstraction politique du citoyen est un processus secondaire, qui vient de la capacité à imaginer cet autre à des échelles où l'on ne peut le rencontrer physiquement : elle découle de cette capacité première d'émancipation.

Ainsi, l'on ne peut proposer des modalités d'émancipation *par* la démocratie participative que si le citoyen ne s'oppose plus à l'habitant, que si le local n'est plus considéré comme découlant du global mais aussi, en partie, comme le constituant. C'est en ce sens que l'on a déjà utilisé le terme d'individu-citoyen. On avait alors expliqué que le dépassement des postures constituait la

consécration de la *politique*. Car, de fait, elle constitue une interruption d'un ordonnancement du monde qui faisait du riverain un incapable de penser le collectif et du citoyen un acteur secondaire dans la définition de l'intérêt général.

Depuis les exemples de démarches participatives déjà observées, une seule nous semble susceptible de permettre potentiellement ce dépassement : celle de la concertation autour de la restauration dans les collèges : car c'est jusqu'ici la seule partant de l'existant sans but précis à atteindre. Ce faisant, elle ouvre au débat sur cet existant, là où les participations autour des *projets* d'action publique ont déjà acté la distinction citoyen / riverain. Dès lors, et dans toutes ces démarches, seule une montée en conflit sur les conditions de participation permettra de re-politiser ces dernières.

On le voit, c'est dans la capacité dont elle dispose à travailler l'existant et ses rapports de force, autrement dit à travailler « *le partage du sensible* » cher à Rancière, que la démocratie participative se constitue localement en démarche *politique*. Seules des démarches ouvertes à ce questionnement sur l'existant sont susceptibles de parvenir à faire de la participation une activité de démocratisation. La concertation autour de la restauration scolaire semble pouvoir prétendre à entrer dans cette catégorie ; néanmoins parviendra-t-elle à réaliser volontairement cette inévitable montée en conflit ? Rien n'est moins sûr dès lors qu'on observe la tenue de cette première restitution de la concertation : les sujets potentiellement conflictuels ont été soigneusement évités, les termes du débat ont été largement euphémisés (de « religion » nous sommes passés à « culture », par exemple). Seule une veille active, non pas de la ville sur les participants, mais tout au contraire de la part des participants sur la ville et sur différence entre la participation promise et la réalité des débats permettra d'assurer que cette montée en conflit puisse se réaliser.

Il nous faut désormais nous rendre à une évidence : la démocratie participative institutionnelle fait face à de très nombreux ennemis, internes et externes. Depuis son institutionnalisation, en passant par la caractérisation (volontaire ou involontaire) des différents participants jusqu'aux enjeux et conflits d'échelle, la démocratie participative semble toujours tomber dans une impasse dès lors qu'on l'aborde sous l'angle de la démocratie. La volonté politique de réaliser une participation depuis l'institution doit être mise face à sa propre contradiction : seule une participation permettant une mise en perspective des structures de domination (ce que Rancière nomme la *police* et son attribution partielle des places dans la société) est réellement démocratique ; or ce sont ces mêmes structures de domination qui permettent à cette participation d'exister.

Autrement dit, seule une réelle volonté de dépossession de pouvoirs et, plus difficilement encore, seule une capacité à prendre des risques politiques peut ouvrir à une participation proprement politique : car la révélation d'une structure de domination peut *in fine* se retourner contre l'équipe gouvernante en place... on rejoint d'ailleurs là tout le problème des partis d'opposition une fois qu'ils sont au pouvoir – on peut ici penser notamment aux Groupes d'Action Municipaux et à l'élection d'Hubert Dubedout à Grenoble dans les années 1970 (Roux, 2011).

Comment penser l'univers de la démocratie participative dans ce cas ? La démocratie participative faite par des militants peut et doit, pour fonctionner, c'est à dire pour pouvoir autoriser des *moments démocratiques* devenir une démocratie sans enjeux. C'est son seul salut : elle doit permettre un travail sur l'existant et sur l'ordonnancement du monde commun sans que soient en jeu des budgets ou des élections. Le conseil général du Val-de-marne semble avoir une assise locale de son parti majoritaire assez solide pour ne pas craindre un revirement électoral, et c'est là malheureusement une condition de la démocratie participative.

Il existe cependant un autre monde de la démocratie participative : celui qui, dans des liens beaucoup plus marginaux avec les institutions, enclenche, avec peu de moyens, de véritables processus de démocratisation. Un regard sur cette autre démocratie participative, qui d'ailleurs refuse parfois cette appellation, nous sera d'une grande aide au moment de conclure sur la potentialité démocratie de la participation.

3.2. Alternatives à la participation institutionnelle

On l'a vu, c'est en changeant radicalement d'objectifs que la démocratie participative institutionnelle peut prétendre constituer des instances de débat réellement démocratiques : elle doit oublier la logique policière qui consiste en une séparation entre la légitimité du citoyen et celle du riverain, elle ne doit plus porter sur des enjeux économiques trop importants; enfin, elle doit prendre conscience et assumer le risque électoral inhérent à un tel processus. Autant de prérequis qui nous amènent à doute de la possibilité même d'une véritable démocratie participative institutionnelle.

Pour autant, doit-on renier ce combat, et tourner le dos aux possibilités de financement qui

l'accompagnent ? En effet, la démocratie participative est un secteur pour lequel sont attribués des financements importants, et le combat démocratique est un combat qui se fait généralement avec peu de moyens, tant il y a peu d'intérêts à le financer. Dès lors utiliser ces financements à des fins démocratiques permettrait de faire vivre ce combat et de ne pas laisser le terme de démocratie participative aux mains de ses ennemis. Pour cela, nous pouvons décentrer notre regard et rapport quelques exemples de ceux qui, plus ou moins hors de l'institution, œuvrent pourtant dans le milieu de la démocratie participative.

L'aspect réellement politique de ces démarches va être analysé dans leur capacité à faire voler en éclats, pour un temps, la division stricte (qui constitue l'ordre policier) entre légitimité politique, légitimité technique, et légitimité habitante, qu'elle que soit cette dernière – expertise, citoyenneté, etc... Nous allons aborder trois démarches qui, chacune à leur manière, aura permis ce processus. D'abord, nous reviendrons à Montreuil, avec les Arpenteurs qui, à côté de leurs difficultés vis-à-vis d'une application stricte d'une participation sur des *projets* urbains, réussissent à trouver des moments de respirations démocratiques ; puis, nous irons à Marseille, avec le collectif ETC, qui, pour autant qu'il refuse le terme de démocratie participative, réalise un travail qui permet de revenir sur les légitimités des uns et des autres, par le *faire*. Enfin, nous nous arrêterons à Grenoble où, officiellement depuis six mois, l'Alliance Citoyenne de Grenoble s'est constituée comme une démarche de contre-pouvoir participatif.

3.2.1. Théâtre et participation : le dévoilement des postures

Les Arpenteurs, que l'on a déjà évoqué pour leur position d'entre-deux institutionnel, constituent une association aux différents degrés de militantisme politique ; c'est ce caractère équivoque, multi-facettes, qui fait sa spécificité et qui lui permet de se réapproprier des démarches pour lesquelles il semble difficile de mettre en place une participation réellement démocratique. Et, de fait, en arrivant à Montreuil, terrain miné politiquement par ses enjeux en termes électoraux mais aussi, plus largement, en termes de projets à mettre en place (« besoins » en logements, inclusion dans le Grand Paris, projets de transports...), il leur a fallu un investissement particulièrement intense.

Ce qui lui a valu de devoir accepter, parfois, d'« avaler quelques couleuvres », comme le rappelle souvent son directeur, Pierre Mahey. Formellement en acceptant une forte présence de la

ville à chaque réunion, mais aussi vis-à-vis des objets mêmes de la participation. A l'image de ce travail concerté sur le zonage d'un secteur des Hauts-de-Montreuil, nommé les Mûrs-à-Pêches, où l'équipe associative s'est en quelque sorte laissée enfermée dans le giron de la technique : face à des considérations techniques et législatives complexes, par exemple sur la différence entre zone agricole et zone naturelle, elle a perdu et délégitimé les « non-sachants » dans leur capacité à penser le devenir du secteur. Or, les questions politiques étaient *a priori* appropriables, avec un véritable travail d'associations structurées pour défendre leurs propositions et des habitants potentiellement intéressés par le devenir d'un secteur patrimonialisé de la ville. En faisant passer la technique comme productrice de politique, et non l'inverse, ils se sont empêché de véritablement réaliser ce souhait d'une réelle participation sur le devenir secteur.

A l'inverse, donc, on peut noter la mise en place de dispositifs potentiellement démocratiques : le suivi du collectif « Le béton de la colère », que l'on a déjà abordé, en fait partie. Mais, on peut ici observer tout particulièrement la venue, lors du « conseil de fabrique » du 24 avril, de la compagnie de théâtre NAJE¹. C'est ainsi qu'à la fin du conseil, les participants ont été invités à regarder (et à jouer!) dans un petit spectacle présenté par la compagnie. Celle-ci a proposé une mise en situation de différents moments typiques des démarches participatives, en appuyant le trait sur certains aspects redondants, avec beaucoup d'humour. Puis elle a mis en place des scénettes problématiques, auxquelles il n'y a pas de solutions, pas de fins trouvées. Reprenons par exemple cette scène où un élu, après avoir proposé aux habitants d'un quartier de réfléchir ensemble au choix de nouveaux espaces de jeux pour les enfants dans un parc, doit finalement faire marche arrière, l'administration chargée du budget de ce parc ayant déjà passé une commande de nouveaux jeux. Comment peut-il annoncer ceci aux habitants ?

Et c'est là que la pièce prend tout son sens *politique* : en effet, à cet instant, le temps de la scène se fige et l'on propose aux spectateurs de venir jouer un rôle : celui de l'élu qui doit annoncer aux habitants la nouvelle, celui de l'agent de l'administration qui aurait « fauté » (mais a-t-il véritablement fauté alors même que les différents temps de l'administration sont très complexes à faire coïncider?), celui de l'habitant qui va réagir... c'est en dévoilant ces coulisses de la participation, mais surtout et en proposant à tous de venir jouer tous les rôles, que la troupe permet de se rendre compte, d'une part de la complexité des situations derrière des conflits apparents, mais aussi et surtout, de la capacité de chacun à *incarner* à tour de rôle élu, technicien, habitant ; et, *in*

1 NAJE : Nous n'abandonnerons jamais l'espoir, qui s'inspire en partie des processus mis en place par le « théâtre des opprimés ». <http://www.compagnie-naje.fr/>

fine, de l'absence de réelle inégalité – des intelligences – entre ces individus, juste des postures qui divergent et qui peuvent à tout moment évoluer. Ce dévoilement et cette mise en jeu des postures, cette reconnaissance et compréhension de l'autre, sont des vecteurs puissants d'émancipation, et permettent, *in fine*, de voir s'infiltrer de la *politique* là où la participation semblait figée.

3.2.2. *La participation par le faire, un horizon autogestionnaire*

Autre exemple, autre lieu. Partons à Marseille, avec le collectif d'architectes *Etc*¹, qui y réalise une intervention en ce mois de mai 2013. C'est à la demande du centre social du quartier de La Viste que les architectes sont venus proposer un projet au cœur d'un jardin partagé géré par le centre social de Rio².

La Viste se situe dans les quartiers Nord de Marseille, dans le XV^e arrondissement. Grossièrement, le quartier se compose de plusieurs lotissements de petit pavillonnaire, et de deux grandes cités d'habitat social - la cité du « 38 » et la cité « Provence-Logis » - enclavées, coupées du reste du quartier. En 2006, l'association « Arenes »³ réalise un festival autour de l'« art des lieux », qu'elle installe à Hanoï, à quelques centaines de mètres de la cité du « 38 », sur un espace délaissé donnant sur la rade de Marseille. Après quelques tentatives de pérennisation d'une utilisation associative ou participative de l'espace infructueuses, le centre social del Rio, implanté au cœur de la cité du « 38 », fait de nouveau appel à l'association en 2011 pour constituer une démarche participative à long terme autour de cet espace.

L'idée d'en faire un jardin partagé est apparue par la suite, avec les habitants concernés et intéressés par le projet. L'animateur du centre social chargé de l'animation du comité de pilotage me rappelle en effet que les habitants avaient à l'origine hésité entre une piscine et un jardin ; face à la différence de coûts, c'est l'option du jardin qui a été prise. Depuis, l'instance de participation décide de tout, en commun : le découpage entre parcelles privées, collectives, et pédagogiques, l'attribution des parcelles, la vie du jardin, la collectivisation de certains outils... Mais, la véritable particularité de cette instance de participation, et son intérêt premier pour le centre social, est qu'elle réunit des

1 Collectif d'architectes prônant et mettant en place des alternatives à la pensée et à la réalisation dominantes de la ville occidentale contemporaine, notamment en travaillant au plus près des espaces publics et des citoyens.

<http://www.collectifetc.com/>

2 Le centre social del Rio est une association loi 1901, qui a la particularité de fonctionner en partie en autogestion avec les habitants du quartier : <http://centresocialdelrio.pagesperso-orange.fr/>

3 Association de promotion de démarches participatives née à Marseille : <http://www.arenas.org/>

habitants de des cités et des pavillons : « *en allant également travailler à l'extérieur de la cité, les deux organisations [l'association Arenes et le centre social del Rio] avaient pour idée de créer un groupe mixte pour piloter le projet* »¹. Ce qui a pu poser des problèmes, certains habitants des quartiers pavillonnaires avoisinant l'espace prévu à la construction du jardin voyant d'un mauvais œil l'appropriation de cet espace par et pour les habitants de la cité voisine. C'est dans cette dynamique plus ou moins conflictuelle qu'ils ont intégré le comité de pilotage... et finalement, le comité est aujourd'hui composé en partie par des habitants des cités, en partie par des habitants du pavillonnaire.

Cette réalité est à la fois une vraie richesse et un vrai défi doublement *politique* ; c'est en effet sur deux aspects en particulier que le jardin partagé d'Hanoï attire notre attention : d'un côté, il permet une prise de conscience des capacités d'action des individus, de l'autre il ouvre à de véritables problématiques *politiques* du vivre ensemble.

La démarche participative du centre social est en effet un exemple particulier de démocratie participative, qui se rapporte assez largement à une dynamique de démocratie directe. Nous entrons ici dans un tout autre registre de pratiques, qui s'appuie sur une remise en cause de la participation classique plus radicale que celle que l'on a développé dans le présent mémoire, et qui prône l'autogestion comme horizon des pratiques démocratiques. Comme le rappelle l'animateur lorsque l'on évoque la faiblesse des financements pour le jardin : « *financièrement ils [le comité de pilotage] n'auront rien au bout d'un moment, pour le fonctionnement. Le but est d'aboutir à une forme d'autogestion.* » On se situe ici dans une lignée idéologique plus proche de celle d'Henri Lefebvre, lorsqu'il dit :

« L'idéologie de la participation permet en fait d'obtenir, au moindre prix, l'acquiescement des gens intéressés et concernés. Après un simulacre plus ou moins poussé d'activité sociale, les gens rentrent dans leur tranquille passivité. [...] En réalité, la participation réelle porte un nom : elle se nomme autogestion ».

Henri Lefebvre, cité in Roux, 2011, p53

L'on sort ici d'une pratique de la participation dans une volonté *politique* telle que la définit Rancière. Pour autant, les conséquences sont les mêmes : la pratique participative proposée par le centre social, en ayant à l'esprit cet horizon autogestionnaire, permet peut-être mieux que n'importe

¹ Entretien avec l'animateur du jardin partagé d'Hanoï, salarié du centre social del Rio, à Marseille, le 22 mai 2013

quel autre type de militantisme de travailler à la déconstruction des postures et des légitimités, à partir d'une réappropriation d'une part des décisions politiques, et d'autre part, en partie, des outils techniques.

C'est dans ce cadre que l'intervention du collectif *Etc* prend son sens : en effet, le collectif d'architectes est particulièrement reconnu pour ses mini-projets réalisés de bout en bout, à l'image de ce qu'il a pu effectuer lors de son « détour de France »¹ de 2011 – 2012. L'action classique du collectif consiste en effet en la réalisation de projets d'une durée de quelques semaines à quelques mois ayant un impact direct sur un territoire, que ce soit par la revitalisation de territoires délaissés *via* la création de démarches citoyennes, où l'accompagnement de démarches associatives et remontantes déjà existantes. Ici, à La Viste, le projet consiste en la réalisation d'un belvédère, permettant aux jardiniers de se reposer : l'idée étant d'y implanter bibliothèque, bar, bancs...

Le projet à été imaginé en concertation avec le comité de pilotage et le centre social del Rio. Précisons que la concertation a d'abord porté sur les objectifs du projet, et non pas sur ses possibilités techniques : de fait, le collectif *Etc* ne se targue pas de faire de la « participation » dans le sens où c'est le collectif seul qui imagine le projet physique, l'objet « belvédère » en lui-même. Néanmoins, vis-à-vis d'une conception *politique* de la démocratie participative, le fait d'intégrer une dynamique habitante déjà existante et de penser en commun, non pas l'aspect technique mais les volontés derrière le projet, témoigne d'une forme de collectivisation de la décision bien plus *politique* qu'une démarche participative institutionnelle classique.

L'autre apport d'ETC, en termes de volontés d'émancipation, passe par la réappropriation des outils techniques. Les chantiers sont en effet totalement ouverts, et les architectes n'hésitent pas à s'associer aux écoles voisines pour venir faire des journées de chantiers pédagogiques ; tandis que les jardiniers viennent discuter, donner leur avis, parfois donner un coup de main. En outre, du fait qu'ils réalisent le projet de A à Z, du financement jusqu'au chantier en passant par le travail de maîtrise d'œuvre, le collectif est une démonstration par l'exemple de la possibilité d'interrompre la division du travail, de se réappropriier les outils techniques.

Le second aspect proprement *politique* de la démarche se situe au regard de la mixité sociale du comité de pilotage, qui questionne le vivre-ensemble. Un vivre-ensemble pris dans le sens premier, et politique du terme : comment faire monde commun ; et non pas dans son acception

1 <http://www.collectifetc.com/le-detour-de-france-du-collectif-etc/>

apolitique et euphémisée : comment cohabiter au jour le jour dans l'espace public. C'est d'ailleurs un objectif clairement affiché par le centre social, comme le rappelle son animateur : « *C'est une réussite que d'avoir permis cette dynamique : réfléchir là ou tu habites, avec qui tu habites et ce que tu compte en faire.* ».

Le processus d'émancipation, c'est-à-dire de la revendication d'égalité, est ici à prendre dans l'autre sens : il s'agit de comprendre, travailler et dépasser les discours inégalitaires qui pourraient à terme figer le comité de pilotage, et *in fine* le jardin partagé. Le « partage du sensible » propre à Rancière est ici partiellement redistribué, notamment vis-à-vis des « exclus », cette catégorie que l'on ne perçoit d'habitude que sur un angle négatif, et qui ici en vient à revendiquer le même droit de réflexion, de débat et de décision sur le jardin que les « inclus » des quartiers pavillonnaires. C'est tout un imaginaire de la citoyenneté qui est amené à être retravaillé : le chômeur et le travailleur sont égaux face au processus de décision; l'immigré et le « français de souche » également.

Ce travail est de longue haleine : « *en réalité, ce qui se joue vraiment lors des réunions [du comité de pilotage], ce n'est pas le jardin et son organisation, mais les stéréotypes que les populations de différents milieux ont sur les autres. Les sujets sont abordés en superficie, car derrière ils ne sont pas encore prêts à s'accepter; donc ils se cachent derrière des détails.* ». Quelques exemples de cette difficulté à aborder les sujets de fond, à élever les sujets à leurs problèmes politiques, de vivre-ensemble : l'impossibilité d'installer un barbecue, de peur que la nourriture y soit « Halal », que les « cousins » débarquent de la cité; l'évitement de la question du racisme, alors même que nous nous situons dans des quartiers où le FN atteint des scores très élevés ; jusqu'au refus d'installer des bancs de peur que des gens viennent s'y asseoir...

C'est également dans ce cadre que la venue du collectif *Etc* a été salvatrice. De fait, le comité de pilotage doit faire face à des moments d'activité intense et d'autres de relative inertie, de blocages, de figement. Or, le collectif se définit lui-même comme « activateur » : le belvédère constitue une mise en mouvement du jardin ; dans une démarche classique de mise en place participative lors de réunions de comité de pilotage, il aurait sûrement été annulé, alors qu'il était *a priori* voulu par tous, et ce pour les mêmes raisons que les exemples évoqués ci dessus. L'intervention particulière, à court terme, d'intervenants extérieurs tels que des collectifs d'architectes permet de dépasser ses blocages. En réalisant le belvédère, le collectif *Etc* ouvre un nouvel espace de rencontre, démontre par le *faire* que des blocages sont dépassables.

Ainsi, le centre social et le collectif *Etc* ont œuvré en commun à la dynamisation d'une pratique directe de démocratie, celle du comité de pilotage d'un jardin partagé. Ils ont travaillé autour de deux questionnements *politiques* fondamentaux : la réappropriation de l'outil politique (de décision) et de l'outil technique propre aux processus à visée autogestionnaire, et la mise en mouvement du vivre-ensemble. Chacun de ces deux aspects réalise, *in fine*, une revendication égalitaire venant interrompre cette logique *policière* qui, au contraire, actionne au quotidien des processus inverses à ceux décrits ici : l'éloignement et le désintérêt pour les conditions d'émergence de l'espace public, l'absence de rencontres entre populations qui ne sont pas sensées se voir et se parler.

3.2.3. *Participation et contre-pouvoirs : l'Alliance Citoyenne de Grenoble*

Une autre forme de démocratie participative *politique* et alternative peut être relevée, qui se retrouve dans des démarches émergentes, qui se revendiquent comme contre-pouvoirs. En effet, le double mouvement de diminution de l'influence du syndicalisme et de la prise de conscience de la réalité de la lutte des classes en dehors de la sphère du travail ont remis en question les modalités classiques de contre-pouvoirs, leurs formes, leurs lieux, leurs revendications.

La question d'un contre-pouvoir en ville se pose aujourd'hui comme une nécessité *politique*, c'est-à-dire un médium indispensable de la revendication égalitaire. Et ce notamment face à la question de l'exclusion urbaine, comme le rappelle Sylvie Tissot dans son article sur la politique de la ville, « Sociologie urbaine et Politique de la Ville » (Tissot, *in* Authier *et al.*, 2007). L'exclusion est au conflit social ce que la gouvernance est au conflit politique : une indifférence, une séparation, une attribution des places qui empêche toute formulation proprement *politique* de la réalité des choses. Le regard misérabiliste d'une approche telle que la politique de la ville prend ici un sens plus profondément apolitique : on est sortis de la rhétorique du « retardataire » qu'évoque Rancière pour entrer dans celle de l'« exclu ». L'ouvrier disposait d'un rôle positif dans l'entreprise, sur lequel le mouvement ouvrier a fondé son travail d'émancipation ; l'« exclu » ne dispose pas d'un tel atout. Il est défini par sa négativité, par ce dont il ne dispose pas : l'identité française, la culture chrétienne, la bonne couleur de peau, le bon sexe, un emploi...

C'est pour tenter d'inverser cette tendance, de constituer une identification positive qui serait celle de la communauté d'appartenance que s'est constituée l'Alliance Citoyenne de Grenoble. Cette

dernière acte une nécessité : il faut relancer le combat politique local ; et pour cela, il est nécessaire de trouver des appuis sur des individus et des collectifs qui s'identifient positivement face à l'ensemble de la communauté : l'appartenance à un quartier, à une religion, une ethnie, une association... constituent ces éléments d'identification positive, ils seront donc les éléments fondateurs de l'Alliance Citoyenne. Celle-ci s'appuie sur ces bases pour constituer un mouvement positif d'ampleur dans la ville : les revendications d'égalité émergent dans plusieurs domaines : l'emploi, le logement, l'espace public... C'est en mobilisant des collectifs sur des revendications *politiques* que l'Alliance Citoyenne de Grenoble remplit sa fonction démocratique. De plus, le fonctionnement interne de l'Alliance suit le chemin de la participation comme démocratie directe. Du propre aveu de leurs fondateurs, le but est – à l'image du jardin partagé à Marseille – de parvenir à une certaine forme d'autogestion.

C'est plus particulièrement dans l'action que la fonction émancipatrice de l'Alliance Citoyenne de Grenoble prend son sens. Car c'est en agissant que les différents collectifs formant l'Alliance constituent des rapports de force dans lesquels ils montrent, et se montrent à eux-mêmes, qu'ils sont tout aussi légitimes que ceux qui disposent *a priori* des « titres à gouverner ». Prenons l'exemple de ces femmes de ménages qui ont vu du jour au lendemain leurs conditions de travail se dégrader, et leur charge de travail augmenter, pour les mêmes salaires. En faisant appel au soutien de l'Alliance, elles ont pu se mobiliser : elles ont ainsi occupé, avec quelques dizaines de personnes de l'Alliance, les locaux où elles travaillaient, toutes et tous équipés de serpillières et de balais. Le message était de faire comprendre, sur un ton à la fois ironique et vindicatif, qu'elle ne pouvaient plus travailler dans de bonnes conditions. La constitution de ce rapport de forces et l'issue heureuse de cette mobilisation constituent deux moments fortement constitutifs d'une émancipation, d'une intrusion de la logique égalitaire dans les têtes et dans les actes.

3.2.4. *Le financement des alternatives : un gradient politique*

L'on remarque, à travers ces trois exemples, trois postures alternatives à une logique classique de mise en place de la participation. L'on peut ici noter que le potentiel *politique* de l'action est plus ou moins proportionnel à son éloignement des sources de financement institutionnelles.

Les Arpenteurs sont directement financés par la ville de Montreuil dans le cadre de leur

« Fabrique ». Ils sont dans une situation de médiateurs où leur neutralité est la bienvenue ; ce qui est lourd de conséquences : un choix contraint en termes d'objets de la participation, une forte présence des élus et des services techniques de la ville à chaque réunion qui, si elle crée des liens entre la mairie et les habitants, a tendance à annihiler le potentiel de La Fabrique à retravailler les rapports de force, puisque chaque participant est en « représentation » : la mairie, les « usagers », les associations citoyennes ou de riverains (qui s'opposent en partie)... chaque camp fige son champ de légitimité, et le travail d'émancipation est rendu d'autant plus difficile. Malgré tout, l'association parvient ponctuellement à proposer des démarches, des moments démocratiques, qui sortent de l'ordinaire de leur mission mais dont l'importance *politique* est fondamentale, à l'image de cette pièce de théâtre proposée par la compagnie NAJE.

Le collectif *ETC*, pour sa part, a fait appel à des fonds de la politique de la ville pour financer son projet. Rappelons que la politique de la ville se donne pour objectif sa propre disparition à long terme : c'est, à l'image des restos du cœur, une entité dont la vocation est de ne plus avoir besoin d'exister. Dans ce cadre, le collectif se situe en porte-à-faux vis-à-vis du centre social de La Viste : en effet, le financement du collectif, et des initiatives ponctuelles en général, sont bien mieux vus et mieux financés que des coûts de fonctionnement pérennes. Ceci du fait de cette logique de la politique de la ville qui s'imagine panser les plaies d'une blessure alors même que son action s'implante en réalité sur du très long terme. Et pour cause : il n'y a pas de relais à cette politique de la ville, dans le commun des institutions, qui donnerait les moyens de faire évoluer structurellement la donne. On pourrait parler ici d'un « syndrome des enfoirés » qu'il serait intéressant, par ailleurs, de développer.

C'est ainsi qu'*ETC*, à travers ce type de financement, se retrouve dans l'impossibilité de suivre les actions sur du moyen – long terme ; cette limite est par ailleurs reconnue par les membres eux mêmes, et ils se retrouvent aujourd'hui à se lancer dans des démarches plus longues, avec d'autres types de partenariats, où leur vocation d'activateurs à court terme se voit remplacée par un véritable suivi local sur des territoires. La *politique* a besoin de temps pour s'affirmer et devenir un réflexe citoyen. Ce n'est pas parce qu'une mobilisation ponctuelle a permis à des individus de se mobiliser, de revendiquer, que ce processus d'émancipation devient pour autant immanent ; pour que la revendication égalitaire devienne un automatisme et non une exception, l'implantation durable dans un territoire d'une structure de contre-pouvoirs (qu'elle se revendique comme telle ou non) semble nécessaire.

L'Alliance Citoyenne de Grenoble remplit ce contrat, à la condition néanmoins d'un financement beaucoup plus aléatoire. En effet, celle-ci se base sur la philanthropie, pratique peu répandue en France tant le lien entre pratiques associatives et financements institutionnelles est acté. L'éducation populaire rencontre par ailleurs les mêmes difficultés : s'étant largement institutionnalisée, cette branche est aujourd'hui contrainte à réaliser une veille sociale de quartier – en embauchant des animateurs sociaux par exemples – plutôt qu'à permettre la mise en place de processus d'émancipation. Jusque maintenant, l'Alliance Citoyenne est soutenue par plusieurs fondations (la fondation de France, la fondation l'Abbé Pierre, et plus récemment « Un monde par tous », et « Non-violence XXI »). Ce financement des contre-pouvoirs par la philanthropie est un processus ambigu, qui mériterait une analyse en soi. Cependant, elle prouve qu'il est possible de créer des formes de mobilisations pérennes, avec des moyens suffisants, pour permettre à des contre-pouvoirs d'exister à la fois localement et en dehors des institutions. Or, malgré toutes les participations institutionnelles, une démocratie n'existe que si elle trouve sur son chemin des lieux et des espaces où peut se mouvoir « *une vie politique indépendante de la sphère étatique* » (Rancière, 2005, p82).

En définitive, si les enjeux d'échelle bloquent le potentiel démocratique des projets, à travers notamment la question des financements, ce n'est pas de par leur complexité technique ou politique intrinsèque, mais bien plutôt du fait qu'ils empêchent le participant de s'émanciper de la posture qu'on lui donne : d'une part on peut lui demander son avis en amont des décisions politiques générales ; mais dans ce cas, en tant que citoyen, il aura nécessairement moins de poids que les souverains légitimes de la démocratie représentative ; d'autre part on peut faire appel à son expertise ou à ses savoirs en aval, localement, afin d'assurer une meilleure mise en place de ses politiques, plus profitable à tous ; auquel cas il serait contraint de rester dans la posture du riverain ou de l'utilisateur qui rapporte des intérêts personnels. Le dépassement de ces deux postures constitue en une re-politisation de l'échelle locale comme échelle de construction du monde commun.

Cette re-politisation ne peut se faire que sur des objets se situant en dehors de la mise en place classique des décisions politiques et des projets qui en découlent. C'est en ce sens que l'on a ici évoqué le terme de « démocratie sans enjeux » ; c'est le cas de la mise en place d'une pièce de théâtre, ou encore d'une aide à la fabrication d'un mini-projet architectural dans un jardin partagé ; c'est dans ces instances là, qui sont financées par les institutions, mais dont l'objet fait qu'elles ne subissent pas la pression des collectivités, que peut se constituer une démocratie participative institutionnelle et réellement *politique*. L'autre choix, porté par des acteurs peut-être plus radicaux,

est de sortir du champ des financements classiques de la participation afin de pouvoir se constituer en véritables contre-pouvoirs et permettre une mise en place de la démocratie participative à la fois politique et conséquente en termes d'enjeux.

Conclusion

Approcher la démocratie participative avec l'appui philosophique de Jacques Rancière nous a permis de capter au mieux les potentialités de démocratisation de ce type de démarches. En posant la distinction entre *police* et *politique*, nous avons pu observer le fait que de multiples conditions sont nécessaires au développement de la démocratie participative comme potentiel de démocratisation : son caractère expérimental, son évitement de la logique consensuelle, son dépassement à la fois de la posture du citoyen et de celle du riverain. Le point commun de toutes ces conditions est qu'elles permettent de ne pas fermer la porte à l'intrusion du *politique* dans les débats.

Sortir des schémas classiques de participation pour lui redonner son sens politique demande, en outre, une véritable auto-critique des objets mis en débat : car, face aux enjeux économiques et politiques d'une décision politique, la part de ce qui est mis en débat constitue la quasi-totalité du temps un empêchement de fait d'une *politisation* de ce dernier. Entre des décisions globales inatteignables et leur application locale apolitique, l'émancipation est rendue impossible. Il semble dès lors nécessaire de penser une re-politisation de l'échelle locale.

Cette re-politisation est portée par des acteurs qui, financés par l'institution, parviennent, en proposant des démarches sans réels « enjeux » globaux, à créer les conditions d'émergence de processus d'émancipation. Or le véritable enjeu d'une démocratie participative réellement démocratique est justement cette émancipation. Ainsi, actons cette contradiction fondamentale : une réelle démocratie participative institutionnelle est une démocratie sans enjeux. C'est le seul moyen pour l'institution de se subvertir, de proposer des démarches réellement *politiques*, sans qu'elle soit empêchée par d'autres objectifs plus classiques.

Le militantisme démocratique se retrouve ainsi, face à la participation et ses financements, à la croisée des chemins : soit il opte l'acceptation des règles du jeu institutionnels en essayant, autant que faire ce peut, de développer des démarches sans enjeux, c'est à dire à la marge des champs de vision des collectivités : on a vu l'exemple des démarches artistiques¹ et celui de la réappropriation de terrains se situant dans des secteurs délaissés²... le champ des possibles est ici à peine esquissé.

1 Sur les liens entre démocratie participative et art(s), voir le mémoire de master 1 de Marion Chrétien sur *Les artistes et la concertation citoyenne*, soutenu en 2013 à l'institut d'urbanisme de Paris, dirigé par Georges Knaebel.

2 Sur la question d'une réappropriation participative des terrains publics, nous pouvons également prendre l'exemple

L'autre choix, représenté dans le présent mémoire par la démarche de l'Alliance Citoyenne de Grenoble, consiste à trouver des financements extérieurs pour pouvoir peser dans le jeu des rapports de force locaux. Cette démarche a l'énorme intérêt de permettre de faire coïncider, par l'action, des processus d'émancipation avec des démarches à « enjeux » des politiques publiques.

En définitive, pour pouvoir aborder simultanément la question de la *politique* et celle de la transformation sociale, les initiatives alternatives de démocratie participative doivent être capables de trouver des sources de financement en dehors du système politique local. C'est à dire des financements qui ne dépendent pas de l'institution relevant directement du territoire dans lequel ces alternatives s'implantent, voire totalement extérieur aux circuits de financements institutionnels classiques des collectivités et de l'État. Restent alors des sources beaucoup plus aléatoires et éphémères, à l'exemple dans les circuits philanthropiques.

C'est ainsi que l'on peut entendre la critique autogestionnaire de la démocratie participative : pour qu'elle soit réellement *politique* la démocratie doit se réaliser en indépendance avec les lieux de gouvernement. Or, le financement de la participation classique passe par ces lieux. La démocratie participative du XXI^e siècle se situe ainsi dans cette contradiction : si elle veut se professionnaliser, elle doit forcément s'institutionnaliser, c'est à dire perdre des marges de manœuvre proprement *politiques* : c'est aux militants de la démocratie participative d'agir en connaissance de cause, entre tenter d'utiliser les financements – nombreux – d'une participation managériale à des fins démocratiques quitte à devoir mettre en place des démarches anti-démocratiques, où conserver une pureté *politique* qui revient à abandonner le combat de la participation institutionnelle au profit d'une démarche plus radicale et plus radicalement anti-système de type autogestionnaire.

Le choix de l'Alliance Citoyenne de Grenoble fait aujourd'hui figure d'exception en France. Faire appel à des fondations privées pour se financer, travailler avec des communautés, mêmes culturelles et ethniques, ne sont pas des habitudes, ni des pouvoirs, ni des contre-pouvoirs français. C'est en ce sens que la démarche grenobloise est particulièrement intéressante : elle pose des questions qui dépassent largement les limites actuelles des débats français sur la République ou encore sur la laïcité pour entrer dans le vif de l'objet *politique* : comment reconstituer une véritable veille démocratique sur le pouvoir en place en reconfigurant des rapports de force, et ce à partir des

de La ferme du parc des Meuniers, à Villeneuve-le-Roi (94). Voir à ce sujet le mémoire de recherche de Daphné Vialan sur *L'habiter expérimental comme communauté politique*, soutenu en 2012 à l'institut d'urbanisme de Paris et dirigé par Guillaume Faburel.

colères, des injustices vécues par les populations. Tout cela passe par une reconsidération des ces populations comme identités positives, capables, à l'image des prolétaires, de constituer le ciment de l'intérêt général ; tout l'inverse de la situation d'exclusion consistant à considérer ces mêmes populations sous leurs seuls attributs négatifs, et de les ériger en empêcheurs du bien-être commun plutôt que comme l'unité de base de ce dernier.

Au bout de ce développement – et plus généralement au bout de ces deux dernières années de travail sur la notion de démocratie représentative – une chose semble désormais claire : la démocratisation *par* la démocratie participative n'est pas une utopie, mais un combat. Un combat qu'il s'agit de réaffirmer, au moment même où les nouvelles rhétoriques de la gouvernance et de la ville créative tendent à brouiller les pistes du *politique* et du *policier*. Cela passe par la réaffirmation de la radicalité de ce combat : on a pu effectuer ici cette en élargissant notre regard à des démarches alternatives, mais aussi en n'hésitant pas à ré-utiliser un vocabulaire plus directement *politique* : des termes comme domination ou encore rapport de force sont effet indispensables dans l'optique de retrouver une certaine lisibilité dans le militantisme de la participation. Afin d'utiliser cette dernière, et de ne pas se retrouver utilisé par elle, il est nécessaire de prendre constamment du recul dans le rapport entretenu entre ce militantisme démocratique et l'institution comme structure de domination : face à cette contradiction, qui renvoie à celle incarnée par le terme de « démocratie représentative », il apparaît que l'enjeu est de trouver des zones marginales, des financements marginaux, des liens plus flous avec l'institution.

Cependant, et c'est là la grande limite d'un travail de recherche sur ce sujet, il semble impossible d'analyser, sur le long terme, les conséquences concrètes des processus d'émancipation proposés par ce type de démarches à la fois alternatives et financées par l'institution. A la différence de démonstrations concrètes de transformations sociales, l'émancipation n'est pas un processus « observable ». Comment, dès lors, le chercheur peut devenir acteur de ce changement, en dehors d'écrits qui constituent des rappels philosophiques – ou encore anthropologiques, voire sociologiques – toujours utiles aux militants dans l'objectif de donner sens et chair au combat démocratique.

C'est face au manque de perspectives intéressantes pour le chercheur engagé qu'il apparaît comme plus pertinent d'aller observer, participer et pourquoi pas promouvoir l'autre type de démarches alternatives observées, notamment celui du *community organizing*. Face à un ensemble de processus émergents, comment positionner leur volonté politique de démocratisation et comment

la promouvoir, la conforter ? Quelles sont les possibilités (et les tentatives) de mise en place de dynamiques similaires en dehors de Grenoble ? C'est aujourd'hui vers ce type de questions que la recherche-action, voire l'action-réflexive (car il s'agit toujours *d'abord* d'un engagement) peut trouver de nouveaux terrains d'étude, de nouveaux champs de bataille.

Annexe : Bibliographie

Ouvrages :

AUTHIER Jean-Yves et al., *Le quartier*, La Découverte, 2007, 304 pages.

BACQUÉ Marie-Hélène, BIEWENER Carole, *L'empowerment, une pratique émancipatrice*, Editions La Découverte, 2013, 160p

BACQUÉ Marie-Hélène, SINTOMER Yves (dir.), *La démocratie participative. Histoires et généalogies*, La découverte, 2011, 288p.

BACQUÉ Marie-Hélène, SINTOMER Yves, REY Henri (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative*, La découverte, 2005, 320p.

BLONDIAUX Loïc, *Le nouvel esprit de la démocratie*, Seuil, 2008, 109p.

CARREL Marion, *Faire participer les habitants ? Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, ENS Editions, 2013, 274p.

RANCIÈRE Jacques

Le maître ignorant, 10/18, 2004, 234p.

La méésentente, Galilée, 1995, 201p.

La haine de la démocratie, La Fabrique, 2005, 106p.

REVEL Martine, BLATRIX Cécile, BLONDIAUX Loïc et al., *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, La découverte, 2007, 412p.

ROSANVALLON Pierre, *La société des égaux*, Seuil, 2011, 432p.

ROUX Adrien, *50 ans de démocratie locale*, Yves-Michel, 2011, 124p.

SINTOMER Yves, *Petite histoire de l'expérimentation démocratie*, 2011, 336p.

Articles :

ANDREW Caroline, GOLDSMITH Michael, « From local government to local governance – and beyond ? », in *International Political science Revue*, vol 19, 1998, p101-117

BLATRIX Cécile « Devoir débattre. Les effets de l'institutionnalisation de la participation sur les formes de l'action collective. » in *Politix*. Vol. 15, n°57, 2002, p79-102

BLONDIAUX Loïc « Démocratie délibérative vs. Démocratie agonistique ? Le statut du conflit dans les théories et les pratiques de participation contemporaines », in *Raisons politiques*, n°30, 2008/1, p131-148

BLONDIAUX Loïc, FOURNIAU Jean-Michel, « Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ? », in *Participations*, n°1, 2011/1, p8-35

BOTELLO Florence, « Penser l'émancipation à partir de Jacques Rancière », in *Acta fabula*, vol. 11, n° 7,

CARREL Marion, « Politisation et publicisation : les effets fragiles de la délibération en milieu populaire », in *Politix*, 2006 n° 75, p33-51

COLLIN Michèle, BAUDOUIN Thierry, « Faire métropole par la démocratie » *Multitudes Web*, 2013

DUCHESNE Florence, HAEGEL Sophie, « Entretiens dans la cité, ou comment la parole se politise. » in *Espaces Temps*, 76-77, 2001. p95-109.

GOURGUES Guillaume, « La démocratie participative au-delà des controverses et des bienveillants : des dispositifs au Dispositif », présenté aux *Premières journées doctorales sur la participation du public et la démocratie participative* organisées par l'ENS-LSH, LYON, 2009

ROSANVALLON Pierre « Ecrire une histoire générale de la démocratie », in *Participations*, n°1,

2011/1, p335-347

Hors bibliographie universitaire:

Entretien de Jacques Rancière avec la revue Vacarme : <http://www.vacarme.org/article997.html>

Initialement publié dans le numéro 9, automne 1999

Médiacritiques, revue trimestrielle, numéro 3, 2012

Entretiens :

Membre fondateur de l'Alliance Citoyenne de Grenoble, Paris, 06 octobre 2012

Animateur du centre social Del Rio, quartier de La Viste, Marseille, 22 mai 2013

GUILLAUME Didier, Créteil, 25 juin 2013

VAUGLIN François, Paris, 08 juillet 2013

Résumé

La démocratie participative comme processus démocratique n'est pas, malgré son nom, un acquis. Au contraire, le combat démocratique trouve sur le terrain de la participation ses meilleurs ennemis : des tentants de la légitimité des oligarques, jusqu'aux défenseurs de la technocratie, en passant par la rhétorique de la gouvernance, ce sont tout autant d'acteurs qui s'approprient le champ de la démocratie participative à des fins apolitiques, voire anti-démocratiques. Pour autant, il existe un militantisme démocratique, qui investit également ce champ de pratiques et de démarches. L'observation, aidée du regard philosophique de Jacques Rancière, des conditions d'émergence de la démocratie au sein des instances participatives peut permettre de redonner du sens à ce militantisme, de trouver ses lieux d'expression, ses moyens d'action, mais aussi de capter ses limites et ses indépassables. Afin de constater dans quelle mesure la démocratie participative, de la plus institutionnelle à la plus alternative, parvient à proposer des moments démocratiques.

Mots-clefs :

Démocratie participative, démocratie, politique, police, Jacques Rancière, institution, gouvernance